

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 07
Mise en discussion du rapp	ort
Nombre de présents	: 26
Nombre de représentés	: 07
Nombre de votants	: 32
OBJET	

Affaire n° 2025-079

COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec l'ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4ème adjoint par Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint par M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h13.

<u>Départ(s) en cours de séance</u> : M. Olivier Hoarau, maire de 17h46 à 17h48 (affaires n° 2025-077 à 2025-079).

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Annick LE TOULLEC

ID: 974-219740073-20250603-DL

Affaire n° 2025-079

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

Départ de M. le Maire, après débats et au moment du vote, de 17h46 à 17h48.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice :

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le rapport présenté en séance;

Considérant la désignation de madame Annick Le Toullec, 1ère adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif;

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public;

Considérant les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire:

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 21 mai 2025;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville et d'acter les réalisations des opérations en AP/CP;

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations 2024	Réalisations cumulées au 31.12.24
ANRU	Durée du projet	15 300 000	-	14 608 811
NPNRU	Durée du projet	30 104 857	3 801 712	9 224 314
Écoles	Jusqu'à 2025	15 000 000	729 708	12 868 782

Article 2 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

o dépenses : 7 073 101,52 € ;o recettes : 5 319 756,05 € ;

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

o en fonctionnement:

résultat de l'exercice : + 624 237,19 €;
 résultat de clôture : + 14 078 719,51 €;

- o en investissement:
 - o résultat de l'exercice : + 2 108 097,04 €,
 - o résultat intermédiaire : 875 189,53 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2025);
 - o résultat de clôture : besoin de financement de 878 155,94 € ;

Article 4 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 14 078 719,51 € comme suit :

- o 878 155,94 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2025;
- o 13 200 563,57 € maintenus en section de fonctionnement; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2025;

Article 5 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

déléguée

Annick LE TOULLEC

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2024.

En section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 624 237,19 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (13 454 482,32 €), le résultat de clôture présente un excédent 14 078 189,53 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
79 278 123,27	79 902 360, 46	624 237,19
	13 454 482,32	13 454 482,32
79 278 123,27	93 356 842,78	14 078 719,51

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat de clôture

En section d'investissement

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 108 097,04 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (- 1 232 907,51 €), des restes à réaliser en dépenses (7 073 101,52 €) et recettes (5 319 756,05), le besoin de financement s'élève à de - 878 155,94 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
24 296 674,92	26 404 771.96	2 108 097.04
	-1 232 907,51	-1 232 907,51
24 296 674,92	25 171 864,45	875 189,53
7 073 101,52	5 319 756,05	-1 753 345,47
31 369 776,44	30 491 620,50	-878 155,94

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat intermédiaire
Restes à réaliser
Résultat définitif : besoin de
financement

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Après affectation, l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2025 serait alors de 13 200 563,51 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	14 078 719,51
Investissement Besoin de financement (-) / Excédent (+)	-878 155,94
Affectation – Couverture du besoin de financement	878 155,94
Résultat de fonctionnement après affectation	13 200 563,51

Publié le 18/06/2025

Concernant les opérations en Autorisation de Programme / Crédits 100 974-219740073-20250603-DL 2025_079-DE réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations 2024	Réalisations cumulées au 31.12.24
ANRU	Durée du projet	15 300 000	-	14 608 811
NPNRU	Durée du projet	30 104 857	3 801 712	9 224 314
Ecoles	Jusqu'à 2025	15 000 000	729 708	12 868 782

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le compte administratif 2024 du budget principal et d'acter les réalisations des opérations en AP/CP;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

7 073 101,52 €; o dépenses : 5 319 756,05 €; o recettes:

- d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
 - o en fonctionnement :

résultat de l'exercice : + 624 237**,**19 €, résultat de clôture : + 14 078 719,51 € ;

- o en investissement:
 - résultat de l'exercice : + 2 108 097,04 €,
 - résultat intermédiaire : 875 189,53 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2025),
 - résultat de clôture : besoin de financement de 878 155,94 € ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 14 078 719,51 € comme suit :
 - o 878 155,94 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2025;
 - o 13 200 563,57 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2025;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025 52LG

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

COMMUNE DE LE PORT



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

NOTE DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

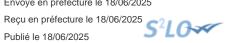
Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603_DL_2025_079-DE

Table des matières

INTRODUCTION	5
I - Présentation par nature	7
I A – Taux de réalisation	8
■ La section d'investissement	9
II – PRÉSENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
■ Evolution générale – Présentation par chapitre	
■ Charges à caractère général (chapitre 011)	
■ Charges de personnel (chapitre 012)	
■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	
■ Charges financières (chapitre 66)	
■ Charges exceptionnelles (chapitre 67)	
■ Dotation aux provisions (chapitre 68)	
III – PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
■ Evolution générale – Présentation par chapitre	
■ Atténuations de charges (chapitre 013)	
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	
■ Impôts et taxes (chapitre 73 & 731)	
■ Dotations et participations (chapitre 74)	
■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	
■ Produits financiers (chapitre 76)	
■ Produits spécifiques (chapitre 77)	
■ Reprises sur provisions (chapitre 78)	20
IV – PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT	21
■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27)	21
■ Les opérations en AP / CP	22
■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	23
V – PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE REC	
EN INVESTISSEMENT	
■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	
■ Subventions d'investissement (chapitre 13) ■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	
■ CAUDIUNIS EL GELLES GISTALLEES (CAGDITE 10)	/4



ID: 974-219740073-20250603_DL_2025_079-DE

■ Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	25
■ Immobilisations financières (chapitre 23) Erreur! Signet non dé	fini.
■ Immobilisations financières (chapitre 204) Erreur! Signet non dé	fini.
VI – ÉCRITURES D'ORDRE	25
■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement	25
■ Chapitres 040 en dépenses d'investissement / 042 en recettes de fonctionnement	26
VII – PRÉSENTATION FONCTIONNELLE	28
■ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :	28
■ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :	28
VIII – LES RÉSULTATS DE GESTION	29
■ En section de fonctionnement	29
■ En section d'investissement	29
IX – L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	30
X – BALANCE CONSOLIDÉE DES BUDGETS	30
XI - SITUATION GÉNÉRALE	31
■ Les ratios	31
■ Situation générale	32
■ Conclusion	37
ANNEXES	38
Annexe 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2024	
établissements publics	
Annexe 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues	
Annexe 5 : Subventions d'investissement - Détail des montants perçus par action	

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

INTRODUCTION

Le compte administratif est le bilan comptable de l'exécution du budget arrêté au 31 décembre de chaque année. Il permet de dégager un résultat et des restes à réaliser. Son adoption par le Conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant.

■ Le document comptable qui constitue le compte administratif est quasiment identique au budget lui-même tant dans sa forme que dans son contenu. Il est réglementé par la nomenclature comptable et budgétaire M14 qui s'impose aux communes.

Comme le budget, le compte administratif comporte deux parties :

- 1) la section de fonctionnement qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante tant en recettes (suivi de la fiscalité, des produits domaniaux, des dotations diverses, ...) qu'en dépenses (rémunération du personnel, achats courants d'eau, d'électricité, de téléphone, de produits d'entretien et alimentaire, maintenances diverses, assurances, ...);
- 2) la section d'investissement qui retrace les opérations affectant le patrimoine de la Ville : travaux, constructions, acquisition de matériels et mobiliers, encaissements et remboursements d'emprunts, subventions d'équipement, ...

Les opérations sont comptabilisées dans des chapitres et articles budgétaires (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions cimetière »).

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux titres de recette émis, ordres de recouvrement qui permettent au Comptable Public, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires qui ne sont qu'indicatives.

En dépenses, il s'agit des *mandats*, ordres de paiement donnés au même Comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Le montant des mandats aux chapitres ne peut en aucun cas être supérieur aux prévisions budgétaires qui sont limitatives.

Cette présentation est doublée par une présentation fonctionnelle qui permet ainsi d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, ...

Comme le budget, le compte administratif comporte des annexes comme l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

L'ensemble du document budgétaire est consultable sur demande auprès de la Direction Financière.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Recu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025



■ Le compte administratif, bilan des opérations budgétaires arrêtées au 31 décembre, fait apparaître une série de résultats obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section.

A partir du résultat brut de la section d'investissement, la prise en compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs et des restes à réaliser permet de connaître le besoin de financement de l'investissement.

Le résultat de fonctionnement est calculé en quatre étapes : un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles et enfin, le résultat global. Une fois pris en compte l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Le compte administratif permet également de connaître le niveau d'exécution du budget en comparant les prévisions initiales aux opérations comptabilisées.

En fonctionnement, si d'une façon générale le compte administratif met en évidence un taux de réalisation de plus de 90 % tant en recettes qu'en dépenses, il n'en est pas de même en section d'investissement dont l'exécution est soumise à de lourdes contraintes administratives et financières.

Le taux de réalisation en investissement est corrigé par les restes à réaliser susceptibles d'être comptabilisés. Ces restes à réaliser correspondent en recettes, à des subventions attendues non versées ou à des emprunts non encaissés et en dépenses, à des travaux ou acquisitions engagés, voire même réalisés, mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement, dont un état est joint en annexe au compte administratif, participent ainsi au résultat du compte administratif.

En fonctionnement, il n'y a pas à proprement parler de restes à réaliser. En dépenses, les charges rattachées à l'exercice correspondent à des commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. De même, les produits rattachés à l'exercice correspondent à des créances dues par divers débiteurs mais pour lesquelles les titres ne peuvent encore être émis.

Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats du compte administratif sont repris au budget de l'année suivante, en général, lors du vote du budget supplémentaire.

I - Présentation par nature

I A - Taux de réalisation

Les réalisations du compte administratif 2024 de la Ville sont présentées ci-après¹. Elles comprennent les restes à réaliser en section d'investissement :

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Opérations réelles	Dépenses		
Fonctionnement	75 990 507,73	74 161 984,66	98%
Investissement*	37 903 225,50	18 957 938,38	50%
TOTAL	113 893 733,23	93 119 923,04	82%

Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
Recettes			
76 662 318,68	76 936 346,63	101%	
25 009 839,74	18 915 910,64	105%	
101 672 158,42	95 852 257,27	102%	

Opérations d'ordre	Dépenses		
Fonctionnement	17 512 116,63	5 116 138,61	29%
Investissement	6 385 823,36	5 338 736,54	84%
TOTAL	23 897 939,99	10 454 875,15	44%

Recettes		
3 385 823,36	2 966 013,83	88%
20 512 116,63	7 488 861,32	37%
23 897 939,99	10 454 875,15	44%

Ensemble des sections	Dépenses		
Fonctionnement	93 502 624,36	79 278 123,27	97%
Investissement*	44 289 048,86	24 296 674,92	78%
TOTAL	137 791 673,22	103 574 798,19	89%

Recettes			
80 048 142,04	79 902 360,46	100%	
45 521 956,37	26 404 771,96	58%	
125 570 098,41	106 307 132,42	85%	

Reste à réaliser	Dépenses
Investissement	7 073 101,52

Recettes	
5 319 756,05	

Résultats antérieurs	Dépenses
Fonctionnement	
Investissement	1 232 907,51

Recettes
13 454 482,32

RESULTAT CUMULE		
Fonctionnement	14 078 719,51	
Investissement	-878 155,94	
TOTAL	13 200 563,57	

(*) : il s'agit des opérations de l'exercice. Les montants ne comprennent donc pas les chapitres sans réalisation (021, 022, 023 et 024) et les excédents reportés (chapitres 002 et 001).

¹: Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.



■ La section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Cha	pitre	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	530 000,00	597 990,68	113%
70	Produits des services	1 284 259,89	1 630 683,27	127%
73	Impôts et taxes	33 496 953,11	33 417 201,78	100%
731	Fiscalité locale	20 475 141,47	20 760 352,57	101%
74	Dotations et participations	16 865 281,37	16 617 686,13	99%
75	Autres produits de gestion	2 165 864,16	2 528 718,84	117%
76	Produits financiers	54 750,00	55 912,36	102%
77	Produits spécifiques ²	1 259 801,00	1 259 801,00	100%
78	Reprises sur provisions	530 267,68	68 000,00	
Rece	ettes Réelles	76 662 318,68	76 936 346,63	100%
042	Opérations d'ordre	3 385 823,36	2 966 013,83	88%
Rece	ettes d'ordre	3 385 823,36	2 966 013,83	88%
Rési	ultat reporté	13 454 482,32	13 454 482,32	100%
Rece	ettes de fonctionnement	93 502 624,36	93 356 842,78	100%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	12 506 395,27	11 566 807,08	92%
012 Charges de personnel	44 220 000,00	44 208 327,23	100%
65 Autres charges de gestion	17 929 112,46	17 251 734,94	96%
66 Charges financières	1 165 000,00	1 086 911,04	93%
67 Charges spécifiques	120 000,00	48 204,37	40%
68 Dotations aux provisions	50 000,00	-	-
Dépenses Réelles	75 990 507,73	74 161 984,66	98%
023 Virement à la section d'invest.	12 036 492,27	0,00	
042 Opérations d'ordre ²	5 475 624,36	5 116 138,61	93%
Dépenses d'ordre	17 512 116,63	5 116 138,61	29%
Dépenses de fonctionnement	93 502 624,36	79 278 123,27	85%

² Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

■ La section d'investissement.

Recettes d'investissement

Chapit	tre	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement	10 948 664,12	7 802 915,07	71%
20x	Remboursement	295 206,23	297 197,86	101%
Recett	tes d'équipement	11 243 870,35	8 100 112,93	72%
10	Dotations et fonds divers	4 365 369,39	4 425 754,47	101%
16	Emprunts et dettes	7 000 000,00	4 500 200,00	64%
27	Immobilisation financières	1 200 000,00	1 200 000,00	100%
024	Produits de cessions d'immobilisations*	-8 400,00		0%
Recett	tes financières	12 556 969,39	10 125 954,47	81%
458x	Opérations pour compte de tiers	1 209 000,00	689 843,24	57%
Recett	tes réelles	25 009 839,74	18 915 910,64	76%
021	Virement de la section de fonctionnement	12 036 492,27		0%
040	Opérations d'ordre ³	5 475 624,36	5 116 138,61	93%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	2 372 722,71	79%
Recett	tes d'ordre	20 512 116,63	7 488 861,32	37%
Recett	tes d'investissement	45 521 956,37	26 404 771,96	58%

^{*} La ligne 024 a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recette de la section d'investissement. Elle ne comporte pas d'exécution. L'exécution est en réalité constatée au chapitre 040, entrainant des inscriptions automatiques de crédits pour les montants constatés.

Au compte administratif, la ligne 024 est donc ajustée : la prévision fait apparaître le montant prévu au budget (3 400 000 ϵ), diminué de l'exécution constatée au chapitre 040 (3 408 400 ϵ).

Lorsqu'en exécution les cessions s'avèrent supérieures aux prévisions figurant au budget, la ligne 024 fait apparaître un montant négatif, à hauteur de la différence (- $8\ 400\ \epsilon$).

Dépenses d'investissement

Chapitre		Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	
20	Immobilisations incorporelles	3 349 979,76	782 566,55	23%	
204	Subventions d'équipement versées	2 020 545,57	803 874,00	40%	
21	Immobilisations corporelles	16 046 356,52	9 266 165,47	58%	
23	Immobilisations en cours	6 371 615,96	1 944 878,06	31%	
Dépe	nses d'équipement	27 788 497,81	12 797 484,08	46%	
13	Subventions d'investissement	571 936,87	26 954,78	5%	
16	Emprunts et dettes	4 000 000,00	3 930 059,82	98%	
27	Charges spécifiques	4 719 388,27	1 818 776,54	39%	
Dépe	nses financières	9 291 325,14	5 775 791,14	62%	
458x	Opérations pour compte de tiers	384 663,16	384 663,16	_	
Dépe	nses Réelles	37 464 486,11	18 957 938,38	51%	
023	Virement à la section d'investissement	12 036 492,27	0,00		
042	Opérations d'ordre ³	5 475 624,36	5 116 138,61	93%	
Dépe	nses d'ordre	17 512 116,63	5 116 138,61	29%	
Dépe	nses d'investissement	54 976 602,74	24 074 076,99	44%	

³ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

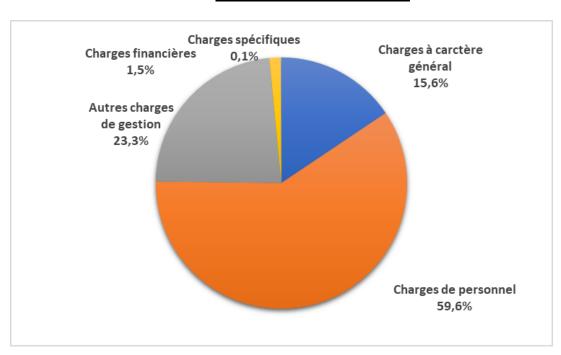
II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

■ Evolution générale - Présentation par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 72,4 M€. Elles se décomposent comme suit:

Dépenses de fonctionnement		2023		2024		Evolution
Chapit	re	CA 2023	%	CA 2024	%	1
011	Charges à caractère général	12 113 180	16,7%	11 566 807	15,6%	-4,5%
012	Charges de personnel	41 544 847	57,4%	44 208 327	59,6%	6,4%
65	Autres charges de gestion	15 414 509	21,3%	17 251 735	23,3%	11,9%
66	Charges financières	905 825	1,3%	1 086 911	1,5%	20,0%
67	Charges spécifiques	1 339 807	1,9%	48 204	0,1%	-96,4%
68	Dotations aux provisions	1 078 451	1,5%	-	0,0%	
Dépenses Réelles		72 396 618	100,0%	74 161 985	100,0%	2,4%

Dépenses de fonctionnement





■ Charges à caractère général (chapitre 011)

	CA 2023	CA 2024	Evolu	ıtion
Charges à caractère général	12 113 180	11 566 807	-4,5 %	-546 373
Travaux en régie	- 928 248	-425 219	-17,21 %	159 784
Total —	11 184 932	11 141 588	-3,5 %	-386 589

Le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (425 219 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Par ce mécanisme, leur impact sur la section de fonctionnement est neutralisé (annulé). Ainsi, abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 11,2 M€ en 2023 et 11,1 M€ en 2024.

Pour 2024, le détail par nature comptable est le suivant :

Chapitre	011 - Charges à caractère général	2023	2024	Evolu	ıtion
60x - Achat et variations de stocks		6 982 804	7 201 516	3%	218 712
605	Achats de matériel, équipements et travaux	117 862	-	-100%	-117 862
60611	Eau et assainissement	1 622 576	2 005 950	24%	383 374
60612	Énergie - électricité	1 024 041	1 280 854	25%	256 813
60621	Combustibles	12 581	11 010	-12%	-1 571
60622	Carburants	201 694	206 693	2%	4 999
60623	Alimentation	1 546 205	1 777 686	15%	231 482
60624	Produits de traitement	33 392	28 998	-13%	-4 394
60628	Autres fournitures non stockées	125 164	14 073	-89%	-111 091
60631	Fournitures d'entretien	207 948	212 184	2%	4 236
60632	Fournitures de petit équipement	856 292	384 972	-55%	-471 320
60633	Fournitures de voirie	27 565	19 764	-28%	-7 801
60636	Habillement et vêtements de travail	110 856	104 684	-6%	-6 171
6064	Fournitures administratives	73 083	61 437	-16%	-11 647
6065	Livres, disques, cassettes (biblio., médiathèque)	36 613	4 233	-88%	-32 380
6067	Fournitures scolaires	20 278	6 911	-66%	-13 368
6068	Autres matières et fournitures	30 154	45 206	50%	15 052
6132	Locations immobilières	22 349	24 035	8%	1 686
6135	Matériel roulant	913 717	1 005 929	10%	92 211
614	Charges locatives et de copropriété	434	6 898	1489%	6 464
61-62 - Au	tres charges externes	4 146 935	3 462 298	-17%	-684 637
61521	Terrains	181 503	252 489	39%	70 986
615221	Bâtiments publics	167 257	103 236	-38%	-64 021
615228	Autres bâtiments publics	34 519	5 423	-84%	-29 096
615231	Voiries	149 217	74 786	-50%	-74 431
615232	Réseaux	36 962	43 164	17%	6 202
61551	Matériel roulant	119 333	136 675	15%	17 343
61558	Autres biens mobiliers	95 098	113 473	19%	18 375
6156	Maintenance	416 458	399 781	-4%	-16 677
6161	Multirisques	321 342	239 180	-26%	-82 162
6168	Autres	7 393	3 158	-57%	-4 234
617	Etudes et recherches	80 568	171 460	113%	90 892
6182	Documentation générale et technique	28 006	42 401	51%	14 395

Publié le 18/06/2025



Chapitre	011 - Charges à caractère général	2023	2024	Evol	ution
6184	Versements a des organismes de formation	107 966	82 804	-23%	-25 162
6185	Frais de colloques et séminaires	765	-	-100%	-765
6188	Autres frais divers	20 179	13 520	-33%	-6 659
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	550	-	-100%	-550
6226	Honoraires médicaux et paramédicaux	106 106	60 123	-43%	-45 983
6227	Frais d'actes et de contentieux	-	84	_	84
6228	Divers	484 697	314 554	-35%	-170 143
6231	Annonces et insertions	100 936	149 379	48%	48 444
6232	Fêtes et cérémonies	52 432	67 116	28%	14 684
6234	Réceptions	301 677	38 925	-87%	-262 753
6236	Catalogues et imprimes	128 134	103 723	-19%	-24 411
6237	Publications	51 509	15 365	-70%	-36 145
6238	Divers	483 380	239 174	-51%	-244 206
6251	Voyages, déplacements et missions	51 064	49 724	-3%	-1 340
6256	Missions	16 975		-100%	-16 975
6261	Frais d'affranchissement	43 957	45 294	3%	1 338
6262	Frais de télécommunications	246 116	281 222	14%	35 106
627	Services bancaires et assimiles	2 229	25 248	1033%	23 019
6281	Concours divers (cotisations)	52 768	60 226	14%	7 458
6282	Frais de gardiennage	215 668	200 963	-7%	-14 705
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 784	3 729	-36%	-2 055
6284	Redevances pour services rendus	2 889	3 154	9%	265
62876	Au gfp de rattachement	2 768	19 765	614%	16 997
6288	Autres	30 731	102 980	235%	72 249
63 - Impôt	s et taxes	983 441	902 994	-8%	-80 447
63512	Taxes foncières	967 665	864 533	-11%	-103 132
63513	Autres impôts locaux	13 826	36 560	164%	22 734
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 951	1 901	-3%	-50
Total Char	rges à caractère général	12 113 180	11 566 807	-5%	-546 373

■ Charges de personnel (chapitre 012)

	Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Evolu	ıtion
012	Charges de personnel	41 544 847	44 208 327	6,4%	2 663 480

Les charges de personnel évoluent globalement de 2,6 M€ (soit +6,4 %) entre 2023 et 2024.



■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le détail par nature est présenté ci-après :

Autres charges de gestion courante65	2023	2024	Evol	ution
Subventions aux associations, bourses, prix	5 159 635	5 579 279	8,1%	419 644
Subventions aux écoles et aux Ets supérieurs d'art	248 000	432 977	74,6%	184 977
Subvention au CCAS	6 600 000	7 045 000	6,7%	445 000
Subvention à la Caisse des Ecoles	250 000	270 000	8,0%	20 000
Contribution au SDIS	2 111 554	2 212 909	4,8%	101 355
Contribution au SIDELEC	114 167	126 677	11,0%	12 510
Participation au GIP ECOCITE	32 500	35 000	7,7%	2 500
Maire et adjoints : indemnités, frais de missions et de formation	406 856	390 352	-4,1%	-16 504
Admissions en non-valeur	349 784	249 294	-28,7%	-100 490
Services informatiques en nuage (solutions hébergées)	119 957	133 734	11,5%	13 777
Droits d'auteur - Redevances diverses	20 658	63 109	205,5%	42 451
Intérêts moratoires et indemnités de marchés		9 405		9 405
Annulations et réductions diverses		702 482		702 482
Divers	1 398	1 517	8,5%	119
Total - Autres charges de gestion courante	15 414 509	17 251 735	11,9%	1 837 226

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne la participation au CCAS (délibérations 2022-178 du 06/12/22 et 2023-134 du 07/11/2023), les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées et écoles d'art) et la contribution obligatoire au SDIS. La liste des attributions aux associations et autres organismes est jointe en annexe 2.

Conformément aux nouveaux statuts de la structure, approuvés par délibération n° 21-168 du 09/12/21, le SIDELEC appelle désormais chaque année une participation aux frais de fonctionnement du syndicat (délibération 2023-081 du 04/07/2023).

Les admissions en non-valeur (ANV) correspondent aux titres de recettes émis et dont le recouvrement apparait compromis. La liste des titres est établie pat le Comptable public et présentée à la Collectivité qui doit constater à son budget la charge que représente l'admission en non-valeur (délibération 2023-159 du 05/12/2023).

L'évolution sur certaines natures comptables est liée au changement de plan comptable M57. Ainsi sont désormais comptabilisées au chapitre 65, les intérêts moratoires, les redevances informatiques, les remboursements de trop-perçus ou réductions de titres, dépenses qui auparavant étaient imputables au chapitre 67 – charges exceptionnelles.

Les annulations diverses concernent principalement les écritures d'intégration de l'activité de la régie Totem. En lien avec le Comptable public, le CCAS finalise la démarche de reprise des opérations comptables de la régie sur la période 2019 – 2024 sous les différentes applications. Les opérations de reversement des recettes de la régie vers la ville et leur intégration comptable interviendront sur 2025.

Les recettes d'activités Restauration scolaire et Mercredi Loisirs font l'objet de rattachements sur la base du montant facturé depuis 2019 pour 1 527 503.62 € (672 223 € pour 2019 et 855 280 € pour 2020).

Suite au travail de reconstitution des données et au bilan de reversement actualisé qui en découle, ces recettes doivent faire l'objet d'une annulation partielle à hauteur de 619 698 € (273 092 € pour 2019 et 346 606 € pour 2020) afin de prendre en compte les ajustements sur le facturé compte tenu de divers facteurs (fourniture du quotient familial, évolutions du règlement intérieur, prescription…).

■ Charges financières (chapitre 66)

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Evol	ution
Charges financières	905 825	1 086 911	20,0%	181 086

Les intérêts sur les emprunts et la ligne de trésorerie font augmenter les frais financiers.

■ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Evol	ution
Charges spécifiques	1 339 807	48 204	-96,4%	-1 291 603

Il s'agit pour l'essentiel d'annulation de titres. Les indemnités, intérêts moratoires sont maintenant comptabilisés au chapitre 65, autres charges de gestion courante.

■ Dotation aux provisions (chapitre 68)

Il n'y a pas eu de provisions constatées en 2024.

Dépenses de fonctionnement	2023 2024		Evolution	
Dotations aux provisions	1 078 450			-

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE III - PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 76,9 M€. Elles se décomposent comme suit:

Chapit	re	2023	2024	Evolution %	Montant
013	Atténuations de charges	339 223	597 991	76,3%	258 767
70	Produits des services	2 350 366	1 630 683	-30,6%	-719 683
73	Impôts et taxes	53 408 765	33 417 202	4 40/	769 790
731	Fiscalité locale		20 760 353	1,4%	768 789
74	Dotations et participations	16 090 400	16 617 686	3,3%	527 287
75	Autres produits de gestion	1 733 351	2 528 719	45,9%	795 367
76	Produits financiers	57 559	55 912	-2,9%	-1 646
775	Produits de cession	3 857 202	1 259 801	-67,3%	-2 597 401
77	Produits spécifiques	647 487			-647 487
78	Reprise sur provisions	1 000 000	68 000	-93,2%	-932 000
Recette	Recettes Réelles		76 936 347	-3,2%	-2 548 006
Recette	Recettes Réelles (hors cessions)		75 676 546	0,1%	49 395

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,2 % entre 2023 et 2024, principalement en raison de la baisse des produits des services et du produit des cessions.

Les produits de cession sont retraités et basculés en recettes d'investissement. Aussi, il est plus significatif d'observer les recettes réelles de fonctionnement sans ces éléments.

Ainsi, ces éléments mis à part, le niveau des recettes reste quasiment stable entre 2023 et 2024.

■ Atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend essentiellement les indemnités journalières issues de la gestion de la masse salariale et versées par les différents organismes, tels que la SLI, la CGSS et ASSURCO.

Libellé	2023	2024	Evolution %	Montant
Remboursements sur rémunérations du personnel	339 223	597 991	+76%	258 768





■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2023	2024	Evolution %	Montant
Vente d'eau des sources Blanche et Denise à Edena	805 998	261 822	-70%	-544 176
Restauration scolaire	813 264	654 585	-20%	-158 680
Redevances d'occupation du domaine public	316 772	99 909	-63%	-216 863
Prestations alimentaires (CCAS + associations)	168 209	178 521	6%	10 312
Concessions de cimetières	57 825	72 800	26%	14 975
Frais de gestion de la Caisse des Ecoles	48 051	48 307	1%	256
Piscine	33 231	40 997	23%	7 766
Activités périscolaires	1 680	1 832	9%	152
Médiathèque	13 557	9 279	-32%	-4 278
Autres prestations et services	1 420	3 801	168%	2 381
Régularisation Tickets restaurant		190 505	-	190 505
Remboursement de dépenses par le TO dans le cadre des conventions de co- maitrise d'ouvrage Ville / TO	0	34 304	-	34 304
Remboursement de frais de personnel mis à disposition	90 360	34 021	-62%	-56 339
Total	2 350 367	1 630 683	-31%	-719 684

Les services facturés diminuent de -31 % entre 2023 et 2024, en raison de la baisse du produit des ventes d'eau. Abstraction faite des écritures de régularisation de la TVA, le montant effectif facturé au titre de 2024 est de 261 822 € (285 536 € en 2023) et se répartit de la façon suivante :

- 243 152,00 €, au titre de la consommation en eau,
- 18 669,90 € au titre de la redevance commerciale.

Les produits de la restauration scolaire sont en diminution, traduisant ainsi l'impact du dispositif de gratuité des repas.

On retrouve également à ce chapitre les principales recettes suivantes :

- la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du budget de la caisse des écoles;
- les prestations alimentaires au CCAS : celles-ci concernent les structures de petite enfance (crèche, jardin d'enfants), les centres de loisirs CLSH, le portage de repas à domicile aux personnes âgées, le soutien aux personnes Sans Domicile Fixe, en lien avec le Comité de chômeurs et enfin des prestations de fourniture de repas, assurées pour le compte d'associations;

Les autres prestations concernent essentiellement l'activité des régies de recettes : redevance d'utilisation des équipements sportifs, médiathèque, pépinière, activités de centres de loisirs CLSH, activités périscolaires et piscine.

ID: 974-219740073-20250603-DL



■ Impôts et taxes (chapitre 73 & 731)

Libellé	CA 2023	CA 2024	Evolution	Evolution
73 - Impôts et taxes, dont :	32 316 259	33 417 202	3,4%	1 100 943
TO – Attribution de compensation	13 028 362	12 120 717	-7,0%	-907 645
Octroi de mer	17 799 236	19 799 641	11,2%	2 000 405
Taxe sur les carburants	1 488 661	1 496 843	0,5%	8 182
731 - Fiscalité locale	21 092 506	20 760 353	-1,6%	-332 153
Droits d'enregistrement	315 149	321 914	2,1%	6 765
Taxe sur l'électricité	634 559	622 878	-1,8%	-11 681
Impôts locaux	19 959 233	19 362 025	-3,0%	-597 208
Taxe locale sur la publicité extérieure	183 565	211 076	15,0%	27 511
IFER - Centrale photovoltaïque		2 574		2 574
Régie Marchés forains		239 885		239 885
TOTAL	53 408 765	54 177 554	1,4%	768 789

NOTE: La norme comptable a changé au 1^{er} janvier 2024. Le chapitre 731, n'existait pas en 2023. Pour une meilleure lisibilité, à périmètre constant, les deux chapitres, «73 - Impôts et Taxes » et «731 - Fiscalité locale » ont été regroupés.

- Concernant l'attribution de compensation, la ville a perçu des avances sur la période 2017/2020, dans l'attente de l'adoption du règlement patrimonial découlant du transfert au TO des compétences en matière d'eau, d'assainissement et de zones économiques. L'évolution constatée en 2023 correspond au rattachement du solde.
- Concernant les contributions directes, il est rappelé que, dans le cadre de la réforme visant à la suppression de la TH sur les résidences principales, la taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les meublés. Le conseil municipal doit donc continuer à se prononcer chaque année sur le taux de TH.

Par ailleurs, l'évolution du produit fiscal est liée aux seules évolutions des bases fiscales, puisque les taux de taxes foncières n'ont pas augmenté en 2024. Les bases fiscales sont assises sur la valeur locative des parcelles des administrés. Le produit fiscal évolue ainsi chaque année en fonction des constructions nouvelles mais aussi en fonction de la revalorisation annuelle des bases fiscales, telle que prévue par la loi (1,68% en 2024).

De façon inhabituelle, le produit des impôts locaux est en baisse en 2024 (-0.6 M€). Cette situation découle de la prise en compte d'une réclamation formulée par le Grand Port Maritime de La Réunion auprès de la Direction régionale des Finances publiques, demandant l'application d'une mesure de droit qui prévoit un abattement progressif applicable aux grands ports maritimes.

Cette mesure est prévue par l'article 1388 septies du code général des impôts. L'abattement concerne les biens transférés par l'Etat au GPMDLR et s'applique à compter du 1er janvier de l'année qui suit la publication au fichier immobilier. Il s'applique de façon dégressive pendant 5 ans, soit:

- 100 % d'abattement pour les deux années suivant la publication,
- 75 % la troisième,
- 50 % la quatrième,
- et 25 % la cinquième.

Les abattements continueront à affecter durablement les bases fiscales foncières de la commune sur les prochaines années. La majorité des locaux ayant été transférés par l'Etat au GPMDLR en 2021, cela sera particulièrement le cas jusqu'en 2026, avec des impacts moindres dans le temps puisque l'abattement est dégressif.

Le conseil municipal s'est prononcé le 02 avril 2024 sur les taux de fiscalité pour 2024, suite à la notification de l'état prévisionnel des bases fiscales par la Direction Régionale des Finances publiques (DRFIP) le 15/03/2024.

Par la suite, la DRFIP a informé la collectivité d'une modification des bases fiscales pour 2024, avec pour conséquence une diminution conséquente des ressources fiscales initialement prévues pour l'exercice, puisque qu'évaluée à environ 1,4 M€. L'état des bases prévisionnelles modifié a ainsi été transmis à la collectivité le 17 mai suivant.

■ Dotations et participations (chapitre 74)

Dotations et participations	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	6 349 363	6 801 254	7,1%	451 891
Dotations de compensation	7 235 431	7 606 287	5,1%	370 856
Autres dotations et participations	63 498	79 487	31,5%	19 989
FCTVA	36 825	47 193	28,2%	10 368
Subventions perçues	2 405 282	2 079 465	-13,5%	-325 817
TOTAL	16 090 399	16 617 686	3,3%	527 287

Les subventions de fonctionnement perçues des partenaires sont également enregistrées à ce chapitre. Elles représentent un montant total de 2 083 465 € pour 2024. Le détail est présenté en annexe 3.

■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Autres produits de gestion	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
Produit des locations immobilières	1 658 564	1 804 093		
Zac Rivière des galets - Participation des constructeurs	74 787	305 355		
Indemnités et remboursements divers*		419 270		
75 - Autres produit de gestion	1 733 351	2 528 719	45,9%	795 368
TOTAL	1 733 351	2 528 719	45,9%	795 368

^{* :} il s'agit essentiellement de recettes n'émargeant pas au chapitre 75 avant la mise en place de la M57 en 2024.

Ce chapitre concerne essentiellement le produit des locations immobilières qui se réparti ainsi :

Objet	2024
Locaux professionnels	754 060 €
LTS	712 004 €
Locaux aux associations	132 543 €
Locaux d'habitation	104 218 €
Régie location salles des fêtes	58 225 €
Locaux aux institutionnels	21 035 €
Logements de fonction - Ecoles	13 026 €
Baux agricoles	7 760 €
Total	1 804 093

Les indemnités et remboursements divers concernent principalement les indemnités d'assurance ou perçues sur les contentieux ou les marchés, les dégrèvements, les régularisations intervenant sur les factures des fournisseurs (avoirs). Le poste enregistrement le remboursement par le COS des avances versées par la collectivité à la structure dans le cadre de la gestion du dispositif des chèques déjeuners. Cette gestion est à présent assurée en interne.

■ Produits financiers (chapitre 76)

Produits financiers	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
76 - Produits financiers	57 559	55 912	-2,9%	-1 647
TOTAL	57 559	55 912	-2,9%	-1 647

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés (Caisse d'Epargne, SHLMR).

On y trouve également le versement du fond de soutien mis en place par l'Etat⁴ dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (délibérations n°2016-002 et 2016-003). Pour mémoire, dans le cadre de ce fonds, la collectivité bénéficie d'un montant annuel de 52 414,42 € jusqu'en 2028.

■ Produits spécifiques (chapitre 77)

Produits spécifiques	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
Cessions foncières	3 854 835	1 258 801	-67,3%	-2 596 034
Autres produits de cessions	649 854	1 000	-99,8%	-648 854
TOTAL	4 504 689	1 259 801	-72,0%	-3 244 888

Les produits des cessions immobilières sont perçus en fonctionnement mais ils ont vocation à être transférés en section d'investissement car ils constituent des recettes d'investissement. Aussi, il convient d'apprécier le niveau des recettes spécifiques, sans prendre en compte ces éléments.

Le détail des cessions immobilières est présenté ci-dessous :

Opération	Parcelle	N° DCM	Montant
LATRA	AO 1455	2019-154	10 000
LIBELLE	AO 1523	2022-008	10 000
SCI DEBOULET	BI 435	2022-119	1 124 000
MOUTOUSSAMY	AY 456	2023-103	54 201
THERMEA	BC 44	2023-010	43 000
CMOI	AX 207	2024-058	17 300
то	1 258 501		

Mis à part ces éléments, les produits exceptionnels s'élèvent à 1 000 € en 2024, et concerne la cession de deux véhicules.

■ Reprises sur provisions (chapitre 78)

Reprise sur provisions	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
78 - Reprise sur provisions	1 000 000	68 000	-93,2%	-932 000
TOTAL	1 000 000	68 000	-93,2%	-932 000

Par jugement du 15 novembre 2019, le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Dans ce cadre, le liquidateur judiciaire, la SELARL HIROU, a saisi le tribunal

Note de synthèse - 20/55

⁴ Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DI

mixte de commerce en mai 2022 afin d'obtenir le paiement par la commune de la somme de 1 773 578,11 € représentant l'insuffisance d'actif de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Par jugement du Tribunal de commerce en date du 27 septembre 2023 la ville a été à condamnée à payer la somme de 401 500 €.

Conformément à la loi, la ville a procédé à la constitution d'une provision sur cette affaire en 2022, à hauteur de 1 M€, montant qui a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, réclame à la ville un montant global de 301.000 € au titre du traitement des déchets. La ville conteste 233 070 € sur le montant réclamé par ILEVA, qui a fait l'objet d'une provision du montant global de 301.000 €.

La ville ayant réglé les factures non contestées, elle a effectué une reprise de provision de 68.000 €.

Factures réclamées	310 000 €
Provision passée	310 000 €
Factures contestées	233 070 €
Factures admises et réglées	67 930 €
Reprise sur provisions	68 000 €

IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

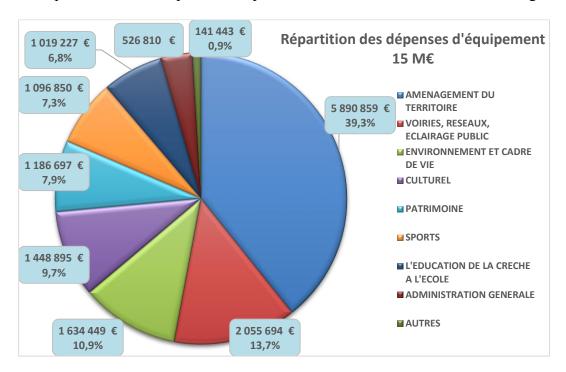
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23,2 M€. Elles se décomposent comme suit :

Dépenses réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
Dépenses d'équipement et subventions d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27)	25 208 089	14 616 261	-42,0%	-10 591 828
Dotations, fonds, réserves (chapitre 10)	473 555		-100,0%	-473 555
Subventions (chapitre 13)	45 220	26 955	-40,4%	-18 265
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 419 041	3 930 060	14,9%	511 019
Total Dépenses réelles d'investissement	29 145 905	18 573 275	-36,3%	-10 572 630

■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27)

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser	Total
Sous total Dépenses réelles	14 616 261	6 674 966	21 291 227
Opérations sous mandat (458)	384 663	398 135	782 799
Travaux en régie	1 175 647		1 175 647
Total dépenses d'équipement élargies	16 176 571	7 073 102	23 249 673

Les dépenses d'équipement et assimilées se chiffrent 14,6 M€, auxquelles il convient de rajouter les opérations réalisées pour le compte du Territoire de l'Ouest, soit 15 M€ au global.



A ces réalisations viennent se rajouter les travaux réalisés en régie, soit au global 16,2 M€.

En prenant en compte les restes à réaliser, le total des dépenses engagées au $31\ 12\ 2024$ atteint $23.2\ M$ €.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est présenté en annexe 4, avec les financements, le cas échéant.

Les autres dépenses d'investissement (0,9 % - 141 K€) concernent les frais de cessions, d'insertions et divers travaux sur les chantiers d'insertion)

■ Les opérations en AP / CP

Concernant les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les réalisations 2024 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	AP votée	Réalisations à fin 2024	Solde des crédits à affecter
ANRU*	Projet	15 300 000	14 608 812	691 188
NPNRU	Projet	30 104 857	9 224 314	20 880 543
Ecoles*	Jusqu'à 2025	15 000 000	12 868 782	2 131 218
TOTAL		60 404 857	37 431 616	23 702 949

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

Pour rappel, le conseil municipal s'est prononcé sur les crédits de paiement prévisionnels lors du vote du budget primitif 2025 :

Programme	AP votée	Solde des crédits à affecter	2025	2026	2027	2028	2029
ANRU*	15 300 000	691 188	90 000	601 188			
NPNRU	30 104 857	20 880 543	6 111 772	5 255 296	4 000 000	4 000 000	1 513 475
Ecoles*	15 000 000	2 131 218	500 000	1 631 218			

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution %	Evolution €
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 419 041	3 930 060	14,9%	511 019

V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 18,9 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2024
10	Dotations et fonds divers	4 425 754,47
13	Subventions d'investissement	7 802 915,07
16	Emprunts et dettes	4 500 200,00
20x	Remboursements / régularisations	297 197,86
27	Immobilisations financières	1 200 000,00
458x	Opérations pour compte de tiers	689 843,24
Recettes r	éelles	18 915 910,64

■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

	10 - Dotations diverses	CA 2023	CA 2024	Evolution en %	Evolution en €
10222	FCTVA	2 865 067	2 071 916	-28%	-793 151
10226	Taxe d'aménagement	335 414	260 092	-22%	-75 322
10228	FRDE	983 909	64 651	-93%	-919 258
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 817 146	2 029 096	-58%	-2 788 050
	TOTAL	9 001 536	4 425 754	-51%	-4 575 782



Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la restitution par l'Etat intervient un an après la réalisation des travaux ou des acquisitions.

La taxe d'aménagement est une recette de plein droit pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est assise sur la valeur des constructions, reconstructions et agrandissements des bâtiments de toute nature.

Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) finance prioritairement des projets facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois ou contribuant à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics nécessaires au développement. Le FRDE est alimenté par le solde du produit de l'octroi de mer, après affectation à la dotation globale garantie aux communes. La part communale représente 80 % du fonds régional pour le développement et l'emploi, contre 20% pour la part régionale. La part communale est affectée aux communes sur la base de critères (population, poids des dépenses).

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) représente la part des excédents de la section de fonctionnement, affectée au financement de la section d'investissement, lors du compte administratif 2023.

■ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement par financeur se décomposent de la manière suivante :

13 - S	ubventions d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution en %	Evolution en €
	Europe	4 261 473	4 307 048	1%	45 575
1311 / 1321	Etat	2 554 438	2 047 058	-20%	-507 380
1312 / 1322	Région	293 947	16 000	-95%	-277 947
1313 /1323	Département		904 632		904 632
13251	TCO	46 646	148 184	218%	101 538
1318 / 1328	Autres (ANRU, CAF, ADEME)	1 863 790	100 841	-95%	-1 762 949
1342	Amendes de police	203 849	279 152	37%	75 303
	TOTAL	9 224 143	7 802 915	-15%	-1 421 228

Le détail des financements par opération est présenté par politique publique en annexe 6 et par financeur en annexe 5.

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

La Ville a mobilisé un emprunt de 4 500 200 € pour financer ses dépenses d'équipement en 2023. Il s'agit du contrat signé avec l'Agence France Développement en 2024. La phase de mobilisation a été reportée jusqu'en 2023 puisque le besoin de financement sur la période ne justifiait pas une mobilisation sur les exercices antérieurs.

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

■ Les remboursements divers (chapitre 20, 23, 21, 204)

20 La recette enregistrée correspond au remboursement par le TCO sur des opérations de voirie.

Le montant constaté se répartit entre les chapitres 20 (12 759,89 €), 23 (271 952,10 €), 21 (7 705 €) et 204 (4 780,78 €). Il correspond essentiellement au retraitement de la part du territoire de l'Ouest sur les travaux de sécurisation aux abords du collège Titan, les travaux de requalification de l'entrée de ville au niveau de la rue du Général de Gaulle, les travaux de requalification des rues de la poste et Jean Bertho. Par ailleurs, on enregistre un remboursement effectués par le GIP Ecocité, suite au bilan financier final laissant apparaître un trop-versé en faveur de la collectivité.

■ Immobilisations financières (chapitre 27)

Ce montant correspond au remboursement de l'avance de trésorerie versée en 2023 à la SPL Grand Ouest dans le cadre de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / Sidr Haute, signée le 12 juin 2023.

■ Opérations pour le compte de tiers (chapitres 458x)

Ce montant concerne les remboursements du Territoire de l'Ouest pour les travaux de VRD portés par la ville dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage. Sont concernés les travaux de requalification de l'entrée de ville au niveau de la rue du Général de Gaulle, les travaux de requalification des rues de la poste et Jean Bertho. les travaux de sécurisation aux abords du collège Titan et gestion des eaux pluviales urbaines.

VI – ECRITURES D'ORDRE

■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040, sont imputés les éléments suivants :

040 - Opération d'ordre	CA 2024
Amortissements	3 508 162
Charges à répartir - Emprunt structuré Dexia	207 692
Charges à répartir - Dépenses Covid	24 660
Cessions	1 375 624
TOTAL	5 116 139

Les charges à répartir sont un mécanisme comptable qui permet d'étaler la charge budgétaire d'une dépense sur plusieurs exercices. Les dossiers concernés portent sur la sécurisation du prêt structuré à risque de 2016 (délibération n°2020-156) et sur les charges liées à la crise Covid19 (délibération n°2020-155).

■ Chapitres 040 en dépenses d'investissement / 042 en recettes de fonctionnement.

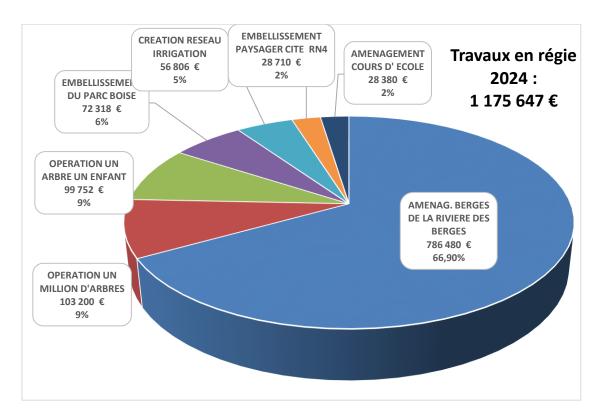
Au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, on enregistre les éléments suivants :

Opération d'ordre	CA 2024
Travaux en régie	1 175 647
Subventions d'investissement transférées en fonctionnement	316 564
Moins-values de cessions	115 823
Neutralisation des amortissements de subvent° d'équipement	1 357 980
TOTAL	2 966 014

- <u>La valorisation des travaux réalisés en régie (1 175 647 €) :</u>

Les fournitures et les frais de personnel engagés sur les chantiers pour la réalisation de travaux qui augmentent le patrimoine de la Collectivité constituent, par nature, des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont ensuite transférées en investissement où elles sont enregistrées dans l'actif de la collectivité.

En fonctionnement, la recette constatée neutralise les dépenses enregistrées ; la dépense d'investissement acte le transfert à la section et l'inscription à l'actif.



les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (188 486 €) :

L'amortissement est calculé sur le montant brut des dépenses. Lorsque les équipements subventionnés sont amortissables, ces écritures viennent minorer le montant des dotations d'amortissements pour tenir compte de la subvention perçue.

Les subventions perçues sont ainsi amorties sur la même durée comptable que l'équipement financé.

- les moins-values constatées sur les cessions réalisés 115 823 €.
- <u>La neutralisation des amortissements constatés au chapitre 204 sur les subventions d'équipement versées (1 357 980 €) :</u>

Ce dispositif adopté par délibération n°2024-192 permet de faire face à la diminution de l'autofinancement de la section de fonctionnement.

■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.

Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'élèvent à 2 372 723 €. Elles concernent les éléments suivants :

041 - Opération patrimoniale	CA 2024
Rétrocession foncière ZAC Mascareignes	1 852 725
Rétrocession foncière ZAC RDG	519 998
TOTAL	2 372 723

VII - PRESENTATION FONCTIONNELLE

■ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Dépenses*					
Domaines a intervention	Fonctionnement	Investissement	Total	%		
0 - Services généraux	43 105 499	9 673 647	52 779 145	51%		
1 - Sécurité	2 348 434	250 646	2 599 080	3%		
2 - Enseignement., formation, apprentissage	11 203 315	1 517 930	12 721 245	12%		
3 - Culture, vie sociale, jeunesse., sports, loisirs	6 653 854	2 405 484	9 059 337	9%		
4 - Santé et action sociale	7 499 431	3 680	7 503 111	7%		
5 - Aménagement des territoire et habitat	7 088 997	8 927 136	16 016 133	15%		
6 - Action économique	284 289	86 108	370 397	0%		
7 - Environnement	217 242	13 507	230 749	0%		
8 – Transports, voiries	877 063	1 418 538	2 295 600	2%		
Dépenses	79 278 123	24 296 675	103 574 798	100%		

^{*} Hors résultat antérieur reporté en investissement (001)

■ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Demaines d'intervention	Recettes*					
Domaines d'intervention	Fonctionnement	Investissement	Total	%		
0 - Services généraux	74 987 887	16 946 075	91 933 962	86%		
1 - Sécurité		750	750	0%		
2 - Enseignement, formation, apprentissage	2 118 515	827 205	2 945 720	3%		
3 - Culture, vie sociale, jeunesse., sports, loisirs	289 160	1 779 386	2 068 546	2%		
4 - Santé et action sociale	212 658		212 658	0%		
5 - Aménagement des territoire et habitat	2 019 164	4 735 597	6 754 762	6%		
6 - Action économique	253 097		253 097	0%		
7 - Environnement			0	0%		
8 – Transports, voiries	21 879	2 115 759	2 137 638	2%		
Recettes	79 902 360	26 404 772	106 307 132	100%		

^{*} Hors résultat antérieur reporté en fonctionnement (002).

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

VIII – LES RESULTATS DE GESTION

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Recettes	79 902 360,46	Recettes	26 404 771,96	
Dépenses	79 278 123,27	Dépenses	24 296 674,92	
Résultat de l'exercice	624 237,19	Résultat de l'exercice	2 108 097,04	
Reprise du résultat 2023 reporté	13 454 482,32	Reprise du résultat 2023 reporté	-1 232 907,51	
Résultat de fonctionnement (a)	14 078 719,51	Résultat intermédiaire (b)	875 189,53	
	ı	Restes à réaliser en recettes	5 319 756,05	
		Restes à réaliser en dépenses	7 073 101,52	
		Besoin de financement (c)	-878 155,94	
Ré	14 953 909,04			
Résultat c	13 200 563,57			

■ En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 624 237,19 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (13 454 482,32 €), le résultat de clôture présente un excédent 14 078 719,51 €.

■ En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 875 189,53 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (- 1 232 907,51 €), des restes à réaliser en dépenses (7 073 101,52 €) et recettes (5 319 756,05 €), le besoin de financement s'élève à 878 155,94 €.

IX – L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le montant affecté à la section d'investissement se chiffre ainsi à 878 155,94 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	14 078 719,51
Investissement Besoin de financement (-) / Excédent (+)	-878 155,94
Affectation – Couverture du besoin de financement (1)	-878 155,94
Résultat après affectation (2)	13 200 563,57

Après affectation, l'excédent de fonctionnement à reporter serait alors de 13 200 563,57

- (1) : le montant affecté sera repris en investissement au budget supplémentaire 2025, au compte 1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé ».
- (2) : le résultat de fonctionnement après affectation sera repris en fonctionnement au budget supplémentaire 2025, au compte de recettes « 002 Résultat de fonctionnement reporté ».

X – BALANCE CONSOLIDEE DES BUDGETS

FONCTIONNEMENT						
BUDGET	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture			
PRINCIPAL	624 237,19	13 454 482,32	14 078 719,51			
VETSSE		23 317,42	23 317,42			
FOSSOYAGE	11 469,87	172 910,31	184 380,18			
Total	635 707,06	13 650 710,05	14 286 417,11			

VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d'Epuration

INVESTISSEMENT						
BUDGET	Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture	Restes à réaliser en recettes	Restes à réaliser en dépenses	Résultat définitif de clôture	
PRINCIPAL	2 108 097,04	-1 232 907,51	5 319 756,05	7 073 101,52	-878 155,94	
VETSSE	12 119,21	71 343,00	563 054,44	328 649,47	317 867,18	
FOSSOYAGE					0	
TOTAL	2 120 216,25	-1 161 564,51	5 882 810,49	7 401 750,99	-560 288,76	

XI - SITUATION GENERALE

Les ratios

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient l'annexion au compte administratif, d'une synthèse sur la situation financière de la collectivité. Cette approche s'appuie notamment, sur les ratios obligatoires qui sont au nombre de onze. Ces ratios sont le résultat :

- soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives de l'exécution du budget. Il s'agit alors de ratios de structure exprimés en pourcentage (%);
- soit d'une grandeur significative de l'exécution du budget rapportée à la population de la commune. Ce sont des ratios de niveau, exprimés en euros par habitant (€ / hab.).

La population légale est passée de 32 864 habitants (population légale de 2020, entrée en vigueur le 01 janvier 2023). à 33 595 habitants (population légale de 2021 entrée en vigueur le 01 janvier 2024).

N°	RATIOS	CA 2023	CA 2024	Evolution en %
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2203	2 207	0,21%
2	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	607	618	1,81%
2bis	Produits des impôts directs et attribution de compensation TCO / Population (€ / hab.)	1004	1597	59,03%
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	2419	2290	-5,33%
4	Dépenses Equipement Brut / Population (en € / hab.)	737	435	-40,98%
5	Encours de la dette / Population (en € / hab.)	769	770	0,08%
6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	193	202	4,66%
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57%	60%	4,58%
9	Marge d'autofinancement courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	95%	102%	6,84%
10	Taux d'équipement : Dépenses d'Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	30%	19%	-36,67%
11	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	32%	34%	6,25%

■ Situation générale

■ Au niveau du fonctionnement

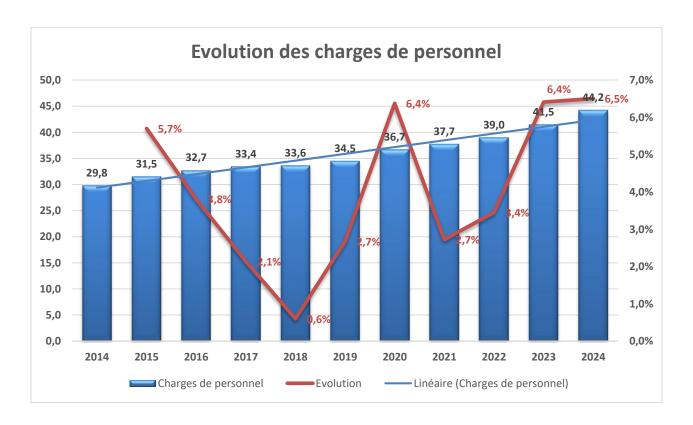
Le niveau des recettes par habitant (ratio 3) évolue très sensiblement à la baisse (-5.3 %) mais cela tient à l'augmentation de la population, dans un contexte de recettes atones. Les dépenses (ratio 1) restent maitrisées (très légère évolution de 0.2%), dans un contexte marqué par une inflation annuelle de 1,3% (identique à la métropole), en net ralentissement par rapport au début de l'année (+4%). L'évolution des dépenses étant plus dynamique que celle des recettes, les marges d'autofinancement se réduisent.

S'agissant des recettes :

- Le produit des impôts directs passe de 607 à 618 € / habitant (ratio 2). Il faut y voir l'effet cumulé des mises à jour opérées par l'administration fiscale sur l'évaluation des valeurs locatives, des constructions nouvelles et de la revalorisation annuelle des bases prévue par la loi (1,68% en 2024). En effet, la ville n'a pas augmenté ses taux depuis 2018.
- La DGF évolue sensiblement, d'environ 300 K€, soit +4,66% (ratio 6 : +9 € / habitant).

S'agissant des dépenses :

Les charges de personnel représentent un montant de 44,2 M€. La part des charges de personnel est stabilisée autour de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (*ratio* 7).



Les charges à caractère général évoluent sensiblement en 2022 puis 2023 pour se stabiliser en 2024. L'évolution reste néanmoins maitrisée depuis 2014, l'année 2020

apparaissant comme exceptionnelle en raison de la crise sanitaire liée au COVID qui a impacté l'activité.

La moyenne annuelle des dépenses nettes atteint ainsi 9,4 M€ sur la période.

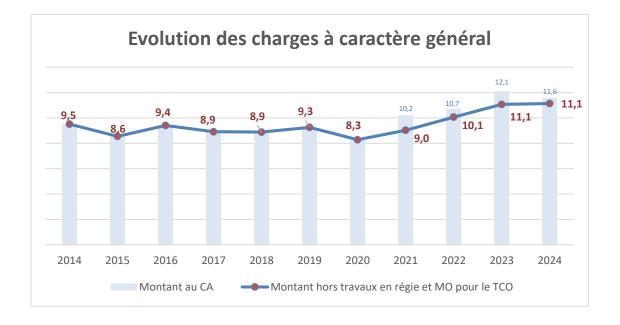
Les réalisations actées au compte administratif (CA) peuvent comprendre les achats de fournitures et services destinés à la réalisation de travaux en régie. Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre.

Par ailleurs, les réalisations peuvent également comprendre des dépenses engagées pour le compte du Territoire de l'Ouest, dépenses qui sont remboursées à la collectivité.

Il convient donc d'examiner l'évolution des réalisations abstraction faite de ces éléments :

		En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Montant brut	9,5	8,6	9,4	8,9	8,9	9,3	8,3	10,2	10,7	12,1	11,6
		Montant net	9,5	8,6	9,4	8,9	8,9	9,3	8,3	9,0	10,1	11,1	11,1
	Charges à caractère général*	F 1.4	-0,3	-1,0	0,9	-0,5	0,0	0,4	-1,0	0,7	1,0	1,0	0,1
	Evolution	-3%	-10%	10%	-5%	0%	4%	-11%	9%	12%	10%	1%	

^{*} Montant net : hors dépenses liées aux travaux en régie et aux interventions portées pour le compte du TCO (remboursées)

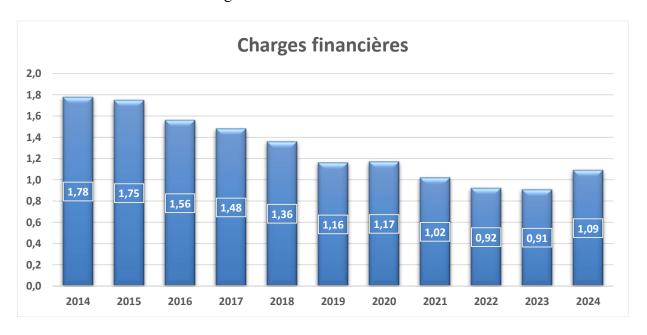


Les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art) représentent un montant de 5.6 M€. Elles évoluent sensiblement depuis 2020 (+0.7 K€).



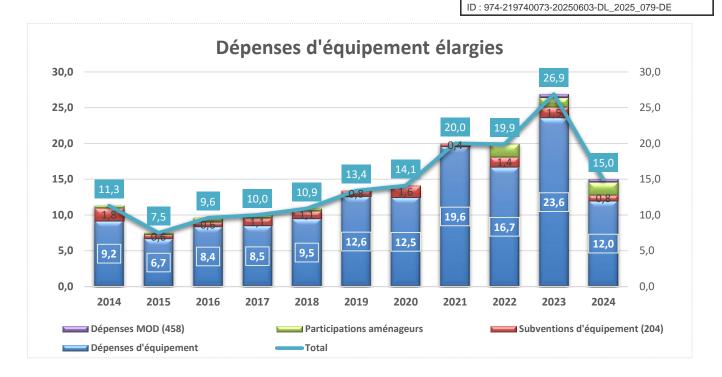
La démarche de désendettement se traduit par une diminution des charges d'intérêts sur les emprunts sur la période.

La charge financière augmente en 2024, sous l'effet des nouveaux emprunts et des frais liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie.



■ Au niveau de l'investissement

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23) baissent de 737 € à 435 € par habitant (ratio 4). Si on prend en compte les versements effectués aux opérateurs dans le cadre des opérations d'aménagement (chapitre 27), les subventions d'équipement versées (chapitre 204) et les travaux réalisés pour le compte du Territoire de l'Ouest, le niveau des réalisations s'établit à 15 M€.



Après une phase de désendettement important depuis 2014, la collectivité s'endette modérément en 2023 (+1.6 M€) et 2024 (+0.6 M€), avec une enveloppe annuelle d'emprunts nouveaux d'environ 5 M€.

Dans un contexte de recettes atones, le taux d'endettement (ratio 11) évolue légèrement (+5%).

Pour autant, la population légale évoluant favorablement, l'encours de dette par habitant est stable (*ratio 5*).

■ Au niveau de la situation financière

- Le *taux d'équipement* désigne l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il baisse significativement entre 2023 et 2024 (*ratio 10*), impacté par la diminution des dépenses d'équipement et du fait du manque de dynamisme des recettes de fonctionnement.
- Les recettes de fonctionnement n'ont presque pas évolué cette année du fait de l'impact de la mesure d'abattement au profit du GPMDLR et la dynamique restera ralentie jusqu'à la fin du dispositif (après 2026). Face à des charges qui évoluent de façon dynamique, les marges de manœuvre en termes d'autofinancement se réduisent.
- Ainsi, le coefficient d'autofinancement courant (ratio 9) évolue à 102 %, soulignant une situation d'épargne sous tension puisque l'exercice se termine avec un déficit d'épargne nette d'1,2 M€.

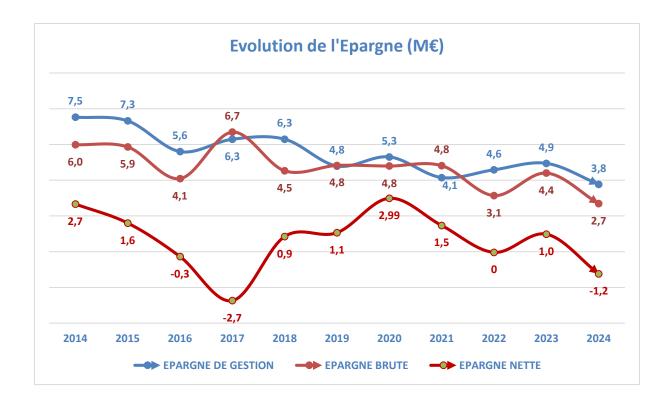
Ce montant est à rapprocher du différentiel d'1,4 M€⁵ existant entre le prévisionnel de recettes fiscales notifié par l'Etat au mois de mars 2024 et le prévisionnel modifié, notifié

-

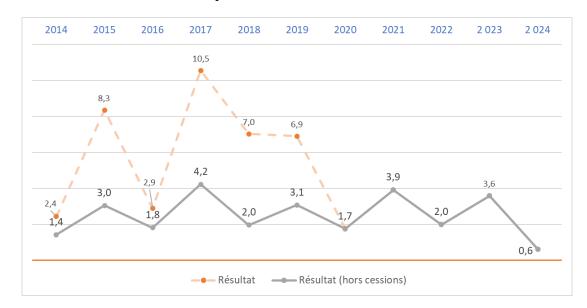
⁵ Voir partie Recettes de fonctionnement – partie Chapitre 73 Impôts et taxes

au mois de mai, suite à la réclamation tardive formulée dès le mois de février par le Grand Port Maritime de La Réunion.

Compte tenu du caractère tardif des modifications, la collectivité a dû solliciter l'épargne pour financer ce différentiel.



- Dans un contexte d'endettement maîtrisé, le déficit d'épargne trouve sa source dans une diminution de l'épargne brute avec, d'un côté, des recettes structurelles peu dynamiques et de l'autre, des dépenses structurelles relativement rigides qui augmentent mécaniquement (inflation, évolutions salariales réglementaires...).
- Le résultat de l'exercice est impacté et diminue sensiblement en 2024.



Le ratio de capacité de désendettement est ainsi mécaniquement en augmentation sur l'exercice, passant de 5,7 à 9,6 années entre 2023 et 2024. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable et que la situation devient dangereuse au-delà de 15 ans.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2 024
Encours de dette *	48	46	42	41	38	34	30,2	26,8	23,6	25,2	25,80
Epargne brute	6,0	5,9	4,1	6,7	4,5	4,8	4,8	4,8	3,1	4,4	2,7
Capacité de désendettement **	8,1	8	10,3	6,2	8,3	7,0	6,3	5,6	8	5,7	9,6

^{*} en M€

Conclusion

Sur la période 2014-2024, la trajectoire financière de la Collectivité est marquée par une gestion maitrisée des dépenses et par un désendettement conséquent qui a permis de diminuer la dette de 44% (-20 M€ entre 2014 et 2023).

Induite par le désengagement de l'Etat et de l'Intercommunalité, cette trajectoire nouvelle a reposé entre 2014 et 2018 sur des dépenses de fonctionnement contenues et sur la génération de recettes exceptionnelles, qui ont permis d'éviter le recours à l'augmentation des taux de fiscalité sur la période.

En 2018, le recours au levier fiscal a permis de conforter le niveau des recettes structurelles et donc, celui de l'épargne brute et de la capacité de désendettement.

Depuis 2018, la Municipalité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal et de maitriser ses dépenses. Dans un contexte marqué par une évolution des recettes relativement moins dynamique, l'épargne nette se contracte, laissant peu de marges de manœuvre aux évolutions au niveau du fonctionnement. A cela se rajoute l'application tardive de la mesure d'abattement de taxe foncière au profit du GPMDLR qui impacte le niveau des recettes structurelles jusqu'en 2026. Les marges de manœuvres sont très contraintes et dépendent en grande partie de l'évolution des bases fiscales, de l'octroi de mer et des dotations. La maîtrise et l'optimisation des dépenses constituent donc toujours un enjeu pour la maîtrise des équilibres.

Dans ce contexte, la collectivité ayant retrouvé une certaine capacité d'emprunt suite au désendettement important réalisé depuis 2014, le financement des investissements repose davantage sur les cessions et l'emprunt que sur l'autofinancement annuel.

Pour faire face à cette situation tendue, la collectivité dispose néanmoins de 13,2 M€ d'excédents antérieurs reportés en fin d'exercice.

^{* *} en années

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025 52LO

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025 52LO



Annexe 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2024

CATEGORIES EMPLOIS BUDGETAIRES (3) EFFECTIFS POURVUS SU								
GRADES OU EMPLOIS (1)	(2)	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	EN ETPT (4 AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00	
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur départemental - SDIS		0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		235,00	19,00	254,00	73,86	160,50	234,36	
Adjoint administratif pal 1 cl	С	13,00	6,00	19,00	6,00	12,86	18,86	
Adjoint administratif pal 2 cl	С	53,00	1,00	54,00	2,00	49,24	51,24	
Adjoint administratif terr.	С	70,00	0,00	70,00	22,00	46,90	68,9	
Attaché	Α	35,00	12,00	47,00	12,00	24,50	36,5	
Attaché hors classe	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,0	
Attaché principal	Α	12,00	0,00	12,00	6,00	4,00	10,0	
Rédacteur	В	26,00	0,00	26,00	8,00	17,00	25,0	
Rédacteur principal 1 cl	В	11,00	0,00	11,00	6,00	5,00	11,0	
Rédacteur principal 2 cl	В	13,00	0,00	13,00	9,86	1,00	10,8	
FILIERE TECHNIQUE (c)		486,00	126,00	612,00	95,60	478,29	573,8	
Adjoint technique pal 1 cl	С	5,00	21,00	26,00	5,00	20,86	25,8	
Adjoint technique pal 2 cl	С	130,00	14,00	144,00	1,86	132,62	134,4	
Adjoint technique territorial	С	224,00	85,00	309,00	42,74	252,79	295,5	
Agent de maîtrise	С	50,00	6,00	56,00	2,00	49,02	51,0	
Agent de maîtrise principal	С	17,00	0,00	17,00	14,00	1,00	15,0	
Ingénieur	Α	9,00	0,00	9,00	5,00	4,00	9,0	
Ingénieur en chef	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,0	
Ingénieur hors classe	Α	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,0	
Ingénieur principal	Α	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,0	
Technicien	В	28,00	0,00	28,00	9,00	13,00	22,0	
Technicien principal de 1 cl	В	7,00	0,00	7,00	4,00	2,00	6,0	
Technicien principal de 2 cl	В	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,0	
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	17,00	23,00	4,58	16,18	20,7	
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	С	0,00	15,00	15,00	1,72	11,18	12,9	

Reçu en préfecture le 18/06/2025 526

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3))	EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (4	PLOIS BUDGETAIRES
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	С	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Assistant socio-éducatif	Α	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif cl ex	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur ter. jeunes enfants	Α	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	В	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		16,00	0,00	16,00	6,00	6,00	12,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	В	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 2cl	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	В	12,00	0,00	12,00	2,00	6,00	8,00
Opérateur A.P.S. principal	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		36,00	0,00	36,00	6,00	28,00	34,00
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	С	5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	С	9,00	0,00	9,00	0,00	8,00	8,00
Adjoint territorial patrimoine	С	9,00	0,00	9,00	1,00	8,00	9,00
Assistant conservation pal 1c	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	В	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Bibliothécaire principal	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire territorial	Α	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		42,00	0,00	42,00	5,00	31,86	36,86
Adjoint d'animation pal 1 cl	С	6,00	0,00	6,00	3,00	2,86	5,86
Adjoint d'animation pal 2 cl	С	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint territorial animation	С	25,00	0,00	25,00	0,00	23,00	23,00
Animateur	В	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	В	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	С	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chef service de police pal 1cl	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	С	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		832,00	162,00	994,00	197,04	720,83	917,87

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

5°L0~

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi- année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEURS:

ADM: Administratif TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social MT: Médicotechnique

SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute

annuelle)

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

Annexe 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics

ASSOCIATIONS	Montant
ACADEMIE POUR EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000,00
AGEMA	620 000,00
AGIDESU	440 600,00
AIKIDO CLUB DE L'OUEST	300,00
AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON DU PORT - MATM	2 000,00
AN GREN KOULER	35 000,00
APJPA	90 000,00
ASSOCIATION ABYSS	4 000,00
ASSOCIATION APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 500,00
ASSOCIATION BEK LA BARRE	3 000,00
ASSOCIATION COCCINELLES	48 000,00
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	2 000,00
ASSOCIATION EXHAUST	2 000,00
ASSOCIATION GARD LESPOIR	1 000,00
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES	1 000,00
ASSOCIATION HIBISCUS	2 700,00
ASSOCIATION AMAFAR - EPE	3 000,00
ASSOCIATION PORTOISE DU SPORT ADAPTE - APSA	2 650,00
ASSOCIATION PORTOISE ENFANCE ET FAMILLE - APEF	72 000,00
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LES LOISIRS DES JEUNES - AFLJ	14 000,00
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS	5 000,00
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DRAGON BOAT	2 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ILE DE LA REUNION	1 400,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA RIVIERE DES GALETS	1 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE	5 000,00
ASSOCIATION VIEN BOUGE	2 000,00
ASSOCIATION WEBCUP - FREDO	70 000,00
BAMBOU PANDAS	15 000,00
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000,00
BOULES PORTOISES COMMUNALES	6 600,00
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	10 000,00
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	1 500,00
CLUB LES ARCHERS PORTOIS	1 550,00
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET BALL	12 450,00
COMITE DES CHOMEURS & MAL LOGES DU PORT	30 000,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	90 000,00
COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	18 000,00
DALONS PORT KARATE DO	100,00
DOJO PORTOIS	4 550,00
EMMAUS AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	96 000,00
EN AVANT BOULISTES PORTOIS	2 000,00
FARFAR	250 000,00
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHINOISES DE LA REUNION	6 000,00
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	37 900,00
INITIATIVE REUNION	10 000,00



ASSOCIATIONS	Montant
INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS	6 000,00
JUNIOR BUSINESS - JB4	5 000,00
JUVENTUS ACADEMY DU PORT	4 500,00
KARATE CLUB PORTOIS	8 000,00
KONPANI IBAO	125 000,00
LA JEANNE OUEST NATATION	13 850,00
LE PORT CANNE DE COMBAT	6 750,00
LE PORT HAND BALL	40 000,00
LES AMIS DES MARINS	1 500,00
LES PETITS OURSONS	10 800,00
LES PETITS PANDAS	48 000,00
LES PETITS PAS	13 800,00
LIAISON	8 500,00
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	70 000,00
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	7 050,00
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	802 000,00
OPIAPA	15 000,00
OUEST TRAINING REUNION	5 000,00
PANDAS NATURE	15 000,00
PANDAS ZEN	15 000,00
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500,00
RACING CLUB AUSTRAL	14 000,00
REUNION CULTURE	500 000,00
RUGBY CLUB PORTOIS	10 350,00
RUN BBOY CONNEXION	3 000,00
SECAM PRODUCTION	40 000,00
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR – SECTION LA	
REUNION - SMLH	5 000,00
SS JEANNE D'ARC	337 450,00
UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 000,00
USPG ATHLETISME	8 200,00
USPG HOCKEY	4 000,00
USPG SPORTS ACROBATIQUES	75 000,00
USPG TENNIS	11 500,00
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	649 000,00

5 234 450,00

ETABLISSEMENTS PUBLICS	Montant
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	170 000,00
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTPELLIER	80 000,00
COLLEGE ALBIUS	3 800,00
COLLEGE JEAN LE TOULLEC	4 000,00
COLLEGE OASIS	4 000,00
COLLEGE TITAN	1 500,00
LYCEE HINGLO	4 000,00
LYCEE DE LEPERVANCHE	4 000,00

271 300,00



Annexe 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues

Action	Montant
PRESTATION ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE (CAF)	1 023 707,45
PLAN PETITS DEJEUNER DANS LES ECOLES (EDUC.NATIONALE)	192 236,48
ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE	166 500,00
ACTIONS DE LA CITE EDUCATIVE	133 100,00
DGD - EXTENSION HORAIRES MEDIATHEQUE B.BOULARD	94 223,00
REVITALISATION ET ANIMAT. DU CENTRE VILLE	78 391,72
CLASSES PASSERELLE	69 889,62
J'APPRENDS A NAGER /AISANCE AQUATIQUE	60 000,00
ACCOMPAGNEMT À L'INSERTION - OUTIL NUMÉRIQUE FREDO	52 500,00
MAISON FRANCE SERVICES RIVIERE DES GALETS	45 000,00
ACV - MANAGER DE COMMERCE	20 000,00
ACV- ETUDE DE PROGRAMMATION DU GRAND MARCHE	16 965,00
ACV-ACQUISIT ET DEPLOIEMENT SOLUTION CALIBRATE	11 100,00
ACV - DISPOSITIF MON CENTRE VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE	5 000,00
ACV - ETUDE SUR POSIT. ET STRATEGIE TERRI. DEVPT TOURISTIQUE	3 320,00
SOUTIEN AUX BOURSES D'EXCELLENCE DES SPORTIFS	15 830,00
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE	15 000,00
C'EST MON PATRIMOINE (HORS CDV)	14 000,00
ADULTE RELAIS	13 719,70
FINANCEMENT CAF BAFA BAFD	13 032,60
ALSH PERI SCOLAIRE	9 232,02
ACTIONS EN FAVEUR PERSONNES AGEES / RFVVA	9 000,00
ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE VILLE PROFIT MODES DOUX/ADEME	6 016,78
REMBOURST BILLET AVION ELUS	4 810,93
REMBOURSEMENT FRAIS ELECTIONS EUROPEENNES	4 274,05
NOUVEAUX DISPOSITIF DE RECEUIL / ANTS	4 000,00
PLATE FORME COMEDEC	2 616,00
TOTAL	2 083 465,35



ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

Montants arrondis

Annexe 4 – Détail des opérations d'équipement

		Dépenses			Recettes		
Opération	VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
21212401	MODERNISAT° DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TR2	500 583	0	500 583	204 000		204 000
3.6A00	REALISATION TRVX VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO		163 107	163 107			
458102 / 03 / 04	TRAVAUX DE VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO	384 663	440 094	824 757	689 843	833 037	
AMURB12-02	ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	58 846	34 843	93 689		25 500	25 500
AMVOI12-04	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	58 785	53 645	112 430	50 514	0	50 514
AMVOI12-06	RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	1 581	16 418	18 000			
AMVOI13-01	INTERVENTIONS DE PROXIMITE PLUVIAL, AUTRES RESEAUX	41 633	65 762	107 395			
AMVOI16-01	ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE - INVESTISSEMENT	7 376	7 376	14 753			
AMVOI17-01	PROGRAMME ROUTIER - ETUDES		46 652	46 652			
AMVOI17-03	AMENAGEMENT- SECTEUR SATEC 2				2 083		2 083
AMVOI18-02	DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC				3 060	3 060	6 120
AMVOI18-03	DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	2 873	3 106	5 979			
AMVOI18-05	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	3 336	3 336	6 672			
AMVOI18-06	MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	21 432	57 419	78 851			
AMVOI18-07	SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	0	1 965	1 965			
AMVOI18-09	MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	30 793	17 179	47 972			
AMVOI18-10	SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN				255 545		255 545
AMVOI18-13	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR				764 233	764 233	1 528 466
AMVOI19-02	TRAVAUX DE SIGNALETIQUE	68 241	94 049	162 290			
AMVOI20-01	RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	5 154	249 091	254 244			
AMVOI20-02	REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	62 041	82 802	144 843	1 006 395	1 308 741	2 315 136
AMVOI20-03	REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	64 560	79 756	144 316	10 637		10 637
AMVOI20-04	REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	6 830	126 489	133 320			

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

AMVOI21-02	SECURISAT° ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC PST	626 775	637 771	1 264 546	334 040	477 200	811 240
AMVOI21-03	SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS - PST	94 919	83 395	178 314	300 000	525 000	825 000
AMVOI21-04	BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE	865	865	1 730			
AMVOI21-05	RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	9 656	11 466	21 122			
AMVOI22-01	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	6 573	76 668	83 242			
AMVOI22-02	MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASE	1 009	6 362	7 371	237 641	244 679	482 321
AMVOI23-01	AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRI VELOS	5 314	3 018	8 332			
AMVOI24-02	MODERNISAT ECLAIRAGE PUBLIC TR2						
SUBTCO	TRANSFERT COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUT° DE COM	356 634		356 634			0
SUBVET17	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE		329 850	329 850			
	VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	2 420 473	2 692 487	5 112 960	3 857 991	4 181 451	6 516 561

			Dépenses				Recettes			
Opération	AMENAGEMENT - HABITAT - DEV. LOCAL	Mandaté	RAR D	Total	Ti	tré	RAR R	Total		
ACVF20-02	ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT					8 575	23 999	32 574		
ANRU11-02	APCP - ANRU - PARTICIPATION CONCESSION									
CDV2316	VIDEO PROTECTION - ETUDES ET TRAVAUX	13 020			4	1 300		41 300		
CES21-22	ECHANGE FONCIER MALL BILAL - PARCELLE AH 267	1 655		1 655						
D312I001	LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	255 887		255 887						
D314I001	TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	313 183	65 742	378 925						
D314I002	TRAVAUX SUR LOCATION COMMUNAUX HORS LTS	10 559	0	10 559						
D315I001	TRAVAUX GEOMETRE - INVESTISSEMENT	39 948	42 308	82 255						
D315I002	CESS° LTS - DIAGNOSTICS TECHNIQUES	3 124	916	4 040						
D315I004A	RETROCESSIONS FONCIERES SHLMR - ANRU	314	0	314						
D315I007A	RETROCESSIONS FONCIERES SEMADER - ZAC MANES	593	0	593						
D315I008	PORTAGE EPFR - ZAC RDG - CV 07 18 01	218 777	109 388	328 165						
D315I010A	ACQ BC 574 ZAC TRIANGLE	150		150						
D315I011	ZAC RDG RETROCESSION FONCIERE SEDRE - TRANCHE 2	2		2						
D332I01	FONDS MUTUALISÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (500		500						

Reçu en préfecture le 18/06/2025 52LO

DCES19-01	FISAC-AIDES DIRECTES - AMENAGEMENT & ACCESSIBILITE	18 808					
DCES19-04	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HUB - SYNERGIE PEI	3 000	3 000	6 000			
DAT17-01	LES PORTES DE L'OCEAN	4 709	6 076	10 785			
DAT18-01	PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	6 836	6 836	13 671	62 536	35 413	97 948
DAT19-02	ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	267 463	165 197	432 659	4 443		4 443
DAT19-03	NPU - APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE				2 157		2 157
DAT20-01	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	414 919	450 267	865 187	129 302	135 000	264 302
DAT23-01	OPERATIONS MOBILITES	143 548	11 846	155 394	97 781		97 781
NPNRU22-02	APCP - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	6 000		6 000			
NPNRU22-03	APCP - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	11 143		11 143			
NPNRU22-04	APCP - MISSION OPCU	26 273		26 273			
NPNRU22-05	APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	13 639		13 639			
NPNRU22-06	APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	33 574		33 574	2 102 059	177 946	2 280 005
NPNRU23-02	APCP - CONV. MANDAT SPL GO - REAL POLE SOCIO-EDUC	64 179		64 179			
NPNRU23-03	APCP - NPNRU - CONCESSION AMENAGEMENT SPL GO	3 630 398		3 630 398	1 200 000		1 200 000
PDT13-01	NPU - PNRU 2 - PHASE ETUDES					4 992	4 992
PIA21-01	NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE		28 576	28 576		33 760	33 760
PIA21-03	NPNRU - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4	13 459		13 459		9 344	9 344
PIA21-04	NPNRU - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG		3 530	3 530	1 751		1 751
PIA22-01	NPNRU - CHEF DE PROJET AGRO 3.5 - AGK - FONCT				24 375	34 688	59 063
PIA22-02	NPNRU - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK				27 144	4 204	31 348
PIA22-03	NPNRU - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	19 990	20 805	40 795			
PIA22-04	NPNRU - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2				5 865	14 936	20 801
PIA22-05	NPNRU - ETUDE MEP STRUCT AIDE A LA MOBILITE -1.1				939	6 460	7 400
PIA22-07	NPNRU - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2					680	680
PIA22-08	NPNRU - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK		105 725	105 725	6 860	73 765	80 624
PIA23-01	NPNRU - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1	618		618			
PIA24-01	NPNRU - EXPERIMENTATION CULTURE RIZ FRICHE URBAINE	19 423		19 423			
PIA24-02	NPNRU - PILOTAGE ACTIONS PIA - 6.1				81 250		81 250
PPRT16-01	PPRT EXPERTISE ET DUP					30 299	30 299

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

	AMENAGEMENT - HABITAT - DEV. LOCAL	5 953 000	1 547 406	7 468 578
SUBGREEN	SUBVENTION EQUIPEMENT WE GREEN	10 000	0	10 000
SUBECOCITE	SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	18 000	21 497	39 497
SUBAGI	SUBVENTION EQUIPEMENT AGIDESU	17 000	7 000	24 000
RHI03-20	RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	168 135	345 831	513 967
RHI02-08	RHI - EPUISEMENT	50 738		50 738
RHI01-08	RHI - SAY PISCINE	122 264	152 867	275 131
PLU13-01	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	11 172		11 172

3 893 239	789 097	4 682 336
4 781	4 781	9 562
78 033	198 832	276 865
14 089		14 089

			Dépenses				Recettes	
Opération	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Mandaté	RAR D	Total	-	Γitré	RAR R	Total
ACQ13-05	ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	28 556	12 969	41 525				0
AMURB12-03	REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	329	0	329		40 935	29 474	70 410
AMURB13-01	TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	72 376	76 420	148 796				0
AMURB13-02	CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES		1 582	1 582				0
AMURB23-01	ETUDE PARC URBAIN ET RIVIERE REHAB PARC BOISE TR2	232 957	418 988	651 945				0
AMURB24-01	EXTENSION CIMETIERE MARIN - ETUDE ET TRAVAUX	12 152		12 152				0
BATSDIS08	APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS						608 000	608 000
CI1405	CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - AGRICULTURE BIOL	3 000	3 000	6 000				0
CI1412	CHANTIERS D'INSERTION - EDUCANOO - FILANOO	0	1 675	1 675				0
ENV19-02	PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	8 720	45 402	54 122		20 696	20 148	40 844
ENV19-04	AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE LA RIVIERE DES GALETS	6 176	6 341	12 518				0
ENV20-05	PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE 2	43 869	43 869	87 738				0
ENV22-03	TRVX LOCAUX DIRECT. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	7 537	3 800	11 337				0
ENV22-06	AMENAGEMENT DU JARDIN CARAMBOLE	39 031	40 052	79 083				0
ENV22-11	OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	11 772	9 114	20 886				0
ENV22-14	TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	18 639	18 639	37 279				0
ENV23-03	AMGT BERGES RIV. DES GALETS -TR 1 - FONDS VERT	650 807	541 963	1 192 770		62 500	25 652	88 152
ENV23-03B	AMENAGEMENT BERGES RDG - SUBV FD MOBILITE ACTIVE					40 000		40 000

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ENV23-08	AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU					7 802	7 802
ENV23-09	AMENAGEMENT DU JARDIN PROSPER MERIMEE						0
ENV23-10	TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	137 706	113 751	251 457	18 546	6 343	24 889
VOI22-04	EXTENSION DIVERS RESEAUX IRRIGATION SUR LA VILLE		3 608	3 608			0
VOI23-01	CREATION RESEAU IRRIGATION LITTORAL NORD	4 185	1 465	5 650			0
	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 277 815	1 342 635	2 620 449	182 678	697 419	880 097

		Dépenses				Recettes	
Opération	CULTUREL	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
ACQ12-12	OEUVRES D'ART	19 188	3 250	22 438			
BADIV10-02	CENTRE CULTUREL FARFAR	161 111	215 836	376 946			
BADIV12-02	CINEMA CASINO - ETUDES	3 147	25 697	28 844			
BADIV24-02	MEDIATHEQUE - B. BOULARD ET RIVIERE DES GALETS						
BADIV24-03	REHAB. & MODERNISATION BIBLIO RIVIERE DES GALETS				231 925	0	231 925
BAMAD09-11	KABARDOCK - CLIMATISATION	112 593	114 106	226 699		209 118	209 118
CULTURE02	THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	6 739	14 598	21 337			
CULTURE05	REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	12 236	62 747	74 983	58 465		58 465
CULTURE06	MICRO FOLIES - ETUDES	46 201	122 500	168 702			
CULTURE09	MICRO FOLIES - TRAVAUX					91 282	91 282
CULTURE10	REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	147 437	22 181	169 618	100 000		
CULTURE16	CREATION ET CONCEPTION DE VIDEOS	3 000		3 000			
CULTURE17	REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD - ESPAC MOB SIG	9 320		9 320			
CULTURE18	VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - TRAVAUX	38 576		38 576			
CULTURE19	THEATRE SOUS LES ARBRES - GRADINS	55 171	241	55 412			
CULTURE20	AMENGEMT BANIAN - PIERRE SEMARD - SCENES GRATUITES	114 341		114 341			
DEH16-02	ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	22 310	16 088	38 398			
PAT20-03	PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	338 912	3 038	341 950		82 487	82 487
PAT21-02	BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - ETUDES	29 691	12 206	41 897			
PAT24-01	BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - TRAVAUX	62 230		62 230	61 450		61 450

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

PVL15-02	FRICHE CULTURELLE & ECO DESAMIANTAGE	2 007	2 007	4 015
PVL15-04	FRICHE CULTURELLE & ECO TRAVAUX	22 160	0	22 160
SUBAGAME	SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	19 300	3 100	22 400
SUBAGK	SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER	18 000		18 000
SUBAPEF	SUBVENTION EQUIPEMENT APEF		1 114	1 114
SUBART	SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION	27 000	3 000	30 000
SUBENSAM	SUBVENTION EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER	2 500	2 500	5 000
SUBKBD	SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	61 000	16 000	77 000
SUBKON	SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	13 500	7 500	21 000
SUBRC	SUBVENTION EQUIPEMENT REUNION CULTURE	7 400	0	7 400
SUBSOM	SUBVENTION EQUIPEMENT SOMANS	3 000	0	3 000
SUBVTCC	SUBVENTION EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTURE	126 000	14 000	140 000
	CULTUREL	1 484 070	661 709	2 145 779

79	451 840	382 887	734 728
00			
00			
00			
00			
00			
00			
00			
14			
00			
00			
60			
15			

		Dépenses			Recettes		
Opération	SPORTS	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
DEH16-03	ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	22 892	13 573	36 465	8 000	8 000	16 000
DEH16-04	MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	8 240	8 240	16 480			
DEH23-01	DGAVL - MATERIELS SUBAQUATIQUES						
SPORT16-03	CSM - REFECTION TOITURE	473	4 488	4 961		99 840	99 840
SPORT16-05	MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	1 882	8 246	10 128			
SPORT16-08	OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	54	54	109		69 602	69 602
SPORT16-13	MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	0	5 300	5 300			
SPORT16-14	LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	19 548	19 548	39 096	150 500	150 500	301 000
SPORT19-01	CSM - MUR ESCALADE				63 000	63 000	126 000
SPORT19-03	TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS						
SPORT22-01	CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	38 001	93 795	131 796			
SPORT22-04	LAMBRAKIS - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	61 103	58 134	119 237	71 245	70 680	141 925
SPORT22-05	ARY PAYET - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	67 972	66 185	134 157	27 640	27 640	55 280

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025 52L6

	SPORTS	1 096 850	828 882	1 925 732	3
SUBTENNIS	SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	32 540	1 040	33 580	
SUBLPH	SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT HANDBALL	8 000		8 000	
SUBJON	SUBVENTION EQUIPEMENT LA JEANNE OUEST NATATION	5 000		5 000	
SUBHOCKEY	SUBVENTION EQUIPEMENT USPG HOCKEY	2 000		2 000	
SUBFCRDG	SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	10 000		10 000	
SUBCSPBB	SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	13 500		13 500	
SUBCOREGYM	SUBVENTION EQUIPEMENT COREGYM	36 000		36 000	
SUBCAN	SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT CANNE DE COMBAT	2 000		2 000	
SUBBOXE	SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000		5 000	
SUBBNM	SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGN		20 000	20 000	
SUBATH	SUBVENTION EQUIPEMENT USPG ATHLETISME	4 000		4 000	
SUBARC	SUBVENTION EQUIPEMENT SS JEANNE D'ARC		3 600	3 600	
SSP23-01	PISCINE JLJ - ETUDES ET TRAVAUX RENOV CARRELAGE	13 572	1 322	14 895	
SSP13-02	DGAVL - MOBILIERS	1 242		1 242	
SSP13-01	DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	304 229	185 236	489 465	
SSP11-06	REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	113 057	211 758	324 815	
SSP10-01	TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	84 971	89 518	174 489	
SPORT24-04	GAGNER DU TERRAIN - ZONE D'ECHAUFFEMENT - FDJ				
SPORT24-03	BOULODROME BABOU CARIMBACASSE	30 740		30 740	
SPORT24-02	CSM - LOCAL INFIRMERIE ET LIEUX DE STOCKAGE	63 925		63 925	
SPORT23-02	RN4 - TERRAIN MULTISPORT PLATEAU NOIR	108 066		108 066	
SPORT23-01	DGAVL - SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	38 843	38 843	77 686	

5 732	386 921	489 262	876 183
3 580			
8 000			
5 000			
2 000			
0000			
3 500			
6 000			
2 000			
5 000			
4 000 0 000			
3 600			
4 895			
1 242			
9 465			
4 815			
4 489			
	43 500		43 500
0 740			
3 925	20000		20 000
8 066	23 036		23 036

			Depenses	
Opération	L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	Mandaté	RAR D	Total
D212I001	OPTIMISATEUR CONSO ELECTRIQUE - CUISINE CENTRALE	1 700	1 700	3 400
D341I001	MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	33 316	33 316	66 632
D341I002	MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	54 883	16 829	71 711

Recettes					
Titré	RAR R	Total			

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

	L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	1 019 227	253 511	1 272 738	827 205	610 724	1 437 929
STIC16-01	ECOLE NUMERIQUE	54 367	120 903	175 270	395 357	429 460	824 817
PVL21-01	CLASSES PASSERELLES - EQUIPEMENTS	199	199	398			
PVL13-01	MOBILIER POUR LES ECOLES	31 610	20 663	52 273			
PAT19-01	REFECTION CUISINE CENTRALE	96 939	11 190	108 128		6 188	6 188
NPNRU20-01	APCP - AMO PROJET PEDAGOG. NVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	16 506		16 506			
ENV23-13	APCP - SECURISATION COUR ECOLE R. MONDON A	34 129	34 129	68 257			
ENV23-04	APCP - AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	4 696	4 696	9 392	29 144	5 250	34 394
ENV23-02	APCP -AMGT COURS ECOL THIEBAULT ELEM. ET MAT DPV23	283 151		283 151	180 000		180 000
ENV22-15	APCP - AMGT COUR D'ECOLE LAURENT VERGES				51 864		51 864
ENV20-03	APCP - AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE R. FRUTEAU	747		747			
ENV20-02	APCP - AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT	9 887	9 887	19 774	33 374	31 158	64 531
ECOL24-03	APCP - AMGT CLASSE PASSER ECOLE MAT. A. DELPHA	100 993		100 993			
ECOL23-01	APCP - REHAB SANITAIRE ECOL VENDOMELE/LETOULLEC						
ECOL17-01	APCP - SECURISATION DES ECOLES				78 266	80 931	159 197
ECOL16-01	APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES						
ECOL13-04	APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	64 186		64 186			
ECOL12-04	APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	231 919		231 919	59 200	57 738	116 938

		Dépenses			Recettes		
Opération	PATRIMOINE	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
AMVOI16-02	ACQUISITION DE MATERIEL - REGIE DE PROXIMITE DGST	24 082	0	24 082			
BAMAD09-10	REHABILITATION DU FJT	48 919	44 688	93 607	0	147 200	147 200
BADIV13-01	MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	145 006	13 622	158 628			
BADIV13-05	PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	296 288	127 401	423 689	10 988		10 988
BADIV13-07	INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	30 576	14 825	45 401			
BADIV22-01	REFECTION DE L'ANCIENNE POSTE	67 622	0	67 622	26 000		26 000
D224I001	SECURITE ET INCENDIE ERP	61 599	0	61 599			
D229I001	VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	103 347	21 742	125 088			

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

	PATRIMOINE	1 313 481	628 382	1 941 863
PAT24-04	EXTENSION ARCHIVES COMMUNALES- ETUDE ET TRVX	5 463		5 463
PAT24-03	CIMETIERE PAYSAG. CONST. LOCAL TECH ETUDE & TVX	930		930
PAT24-02	CREATION LOCAUX MODULAIRES - POLICE MUNICIPALE	263 897	122 245	386 142
PAT23-01	MODERNISAT SYST AUDIOVISUEL HOTEL DE VILLE	3 763	12 613	16 376
PAT22-01	BIBLIOTHEQUE RIVIERE DES GALETS	41 051	34 301	75 352
PAT21-03	PHOTOVOLTAIQUE SUR L'HOTEL DE VILLE			
PAT20-04	REHAB LOCAUX CIMETIERE MARIN - ETUDES			
PAT20-02	REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	184 790	188 177	372 968
HALLE01	HALLE DES MANIFESTATIONS	28 898	44 462	73 359
DTP17-01	INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	7 250	4 306	11 556

129
129

			Dépenses	
Opération	ADMINISTRATION GENERALE	Mandaté	RAR D	Total
13AMENDE13	AMENDES DE POLICE			
1461001	POLICE MUNICIPALE - ACQUISTIONS MATERIELS	5 500,00		5 500,00
153.2301	PLAN CYBERSECURITE		12 870,81	12 870,81
ACQ12-06	ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIELS BUREAU	27 388,63	4 468,77	31 857,40
ACQ13-01	ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	38 541,42	4 214,10	42 755,52
ACQ13-02	ACQUISITIONS INFORMATIQUES	88 524,36	28 800,47	117 324,83
ACQ13-03	SECURITE ET INCENDIE ERP		13 125,25	13 125,25
ACQ13-04	VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGINS	100 063,29	33 628,82	133 692,11
ACQ13-07	TELEPHONIE	98 735,56	69 332,58	168 068,14
ACQ16-01	POLICE MUNICIPALE - DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 389,99		1 389,99
ACQ16-14	ACQUISITION DE LOGICIELS	53 794,57	50 691,47	104 486,04
ACQ23-02	ACQUISITION EQUIPEMENTS - PRECONISATIONS MEDICALES	6 111,33	1 336,72	7 448,05
ACQ23-04	ACQUISITION EQUIPEMENTS - DISPOSITIF FIPHFP	5 164,60		5 164,60
D181I001	ACQUISITION EQUIPEMENTS - SALLES COMMUNALES	20 214,64	20 214,64	40 429,28
D181I002	LOGISITIQUE - ACQUISTION MATERIEL	17 533,63	17 533,63	35 067,26
	ADMINISTRATION GENERALE	462 962	256 217	719 179

Recettes						
Titré	RAR R	Total				
279 152,00		279 152,00				
750,00		750,00				
73 192,30	92 872,30	166 064,60				
353 094	92 872	445 967				

Reçu en préfecture le 18/06/2025 52LO

Publié le 18/06/2025

ID: 974-219740073-20250603-DL_2025_079-DE

Annexe 5 : Subventions d'investissement - Détail des montants perçus par action

Action	Nat.	Tiers	Montant
AMENDES DE POLICE	1345	ETAT	279 152,00
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC TR2	1323	DEPARTEMENT	204 000,00
ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES	1311	ETAT -FIPD	750,00
ACQUISITION ENGIN DE CHANTIER AVEC BRAS ARTICULE MULTIFONCTION	1311	ETAT-DETR	52 072,30
ACQUISITION DE 2 VÉHICULES HYBRIDES OU ELECTRIQUES	1313	DEPARTEMENT	21 120,00
ETUDE ATTRACTIVITE- PHASE 4 ET PS2 EN PARTIE -	1321	ACTION LOGT	8 575,00
AMENAGEMENT 11EME EMPLCEMENT CIMETIERE PAYSAGER	1321	ETAT-DETR	40 935,42
REFECT VOIRIE ENDOM PAR FEUX URBAINS E NTRE 2706 ET 05072023	1321	ETAT	50 513,65
DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE SPORTIF	1328	EDF	3 060,00
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF	13272	FEDER	764 233,04
REQUALIF. ENTREE DE VILLE RUE GENERAL DE GAULLE	13272	FEDER	986 685,20
SECURISATION DES ABORDS COLLEGE LETOULLEC	1323	DEPARTEMENT	334 040,00
SECURISATION ABORDS OASIS	1323	DEPARTEMENT	300 000,00
MODERNIS. ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR DES GYMNASES	13272	FEDER	237 641,40
REPARAT. DEGATS ET DOMMAGES VIOLENCES URB AINES ENTRE 2706 ET 050724	1321	ETAT	10 988,22
MISE AUX NORMES ANCIENNE POSTE	1321	ETAT-DPV	26 000,00
REHAB ET MODERNISATION BIBLIOTHEQUE RDG 1ER TRANCHE	1321	ETAT - DGD	231 925,00
MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION PHASE 1	1321	ETAT	41 300,00
MAISON QUARTIER ET JARDIN RN4	1321	ETAT- DPV	58 465,35
ACQUISITIONS COLLECTIONS MEDIATHEQUE- DGD 4EME TR	1311	ETAT - DGD	100 000,00
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	1321	CDC - ACV	62 535,69
CO-CONSTRUCTION ET COMMUNICATION	1321	ANRU	2 156,64
APAISEMENT DU BAS RUE F. DE MAHY	13272	FEDER	129 301,91
ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE VILLE PROFIT MODES DOUX	1328	ADEME	97 780,64
ACQUISITION MATERIELS SPORTIFS	1312	REGION	8 000,00
RAVALEMENT FACADES BENJAMIN HOARAU	1321	ETAT- DSIL	59 200,00
SECURISATION DES ECOLES	1321	ETAT- FIPD	78 265,90
AMGT PAYSAGER ENTREE RDG	1321	ETAT - DPV	20 696,48
REHABILITATION COUR ECOLE MAT DAYOT	1321	ETAT - DPV	33 373,52
REHABILITATION COUR ECOLE LAURENT VERGES	1321	ETAT - DPV	51 864,49
REHABILITATION COURS ECOLE GROUPE GEORGES THIEBAUT	1321	ETAT - DPV	180 000,00
AMENAGEMENT DES BERGES DE LA RIVIERE DES GALETS	1321	ETAT - FONDS VERT/FMA	102 500,00
REHABILITATION DE LA COUR ELEMENTAIRE C.VENDOMELE	1321	ETAT - DPV	29 144,00
REHABILITATION MAISON QUARTIER ET JARDIN RN4	1321	ETAT - DPV	18 546,45
TRAITEMENT AVENUE ROMERO CREATION COULEE VERTE	1321	ETAT- CCT	262 757,40
TRAITEMENT AVENUE ROMERO CREATION COULEE VERTE	13272	FEDER	1 839 301,80
PROJET DE SAUVEGARDE ANCIEN BAT. CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	1321	FONDATION DU PATRI.	61 450,00
ACTIONS DU PIA	13251	TERRITOIRE DE L' OUEST	148 184,18
PROROG. N6 MOUS RHI SAY PISCINE PERIODE 2022-2024	1321	ETAT	14 089,17
ETUDES PREO OP. MOUS RHI KARTIE RDG	1321	ETAT	22 660,00
PROROGAT MOUS RHI KARTIE RDG PERIODE 2022-2026	1321	ETAT	55 372,50

Envoyé en préfecture le 18/06/2025 Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

Action	Nat.	Tiers	Montant
COURTS DE PADEL TENNIS	1321	ANS	150 500,00
REHABILITATION MUR ESCALADE CSM	1321	ANS	55 000,00
MUR ESCALADE CSM	1322	REGION	8 000,00
AMELIORAT. CONF THERMIQ PLATEAU SPORTIF G.LAMBRAKIS	1321	ETAT-DPV	71 244,83
AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE DU PLATEAU SPORTIF ARY PAYET	1321	ETAT-DPV	27 639,85
CREATION DUN TERRAIN MULTISPORT PLATEAU NOIR RN4	1321	ANS	23 036,40
GAGNER DU TERRAIN	1321	ANS	43 500,00
DIGITALISATION DES ECOLES PRIMAIRES	13172	FEDER	349 885,04
PLAN NUMERIQUE	1313	DEPARTEMENT	45 471,60
TOTAL			7 802 915,07